



La banque
des collectivités

RAPPORT SEMESTRIEL

Les résultats de l'AFL au
1er semestre 2022.



EDITORIAL DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



Yves Millardet, Président du directoire de l'AFL.

« La croissance des activités de l'AFL s'est poursuivie au cours du premier semestre 2022 avec un rythme soutenu de nouvelles adhésions de collectivités locales, similaire à celui que la société a connu en 2021. Ceci augure de la place croissante que l'AFL occupe dans le financement aux collectivités locales, acquise grâce à un modèle qui année après année démontre sa solidité et son efficacité. Créée sous l'impulsion des associations d'élus locaux, l'AFL tient par ailleurs sa promesse de départ d'être la banque de toutes les collectivités, les petites comme les plus grandes, les zones urbaines comme les rurales, de France métropolitaine comme d'outre-mer. Le modèle économique d'une banque à organisation légère, démontre chaque jour son efficacité, et poursuit son adaptation à mesure que l'activité croît. Enfin, le contexte actuel est caractérisé par de fortes incertitudes de nature économiques, financières et géopolitiques. Dès lors, la mutualisation des besoins et des moyens constitue un levier remarquablement efficace pour accéder aux marchés obligataires dans les meilleures conditions, notamment via des obligations durables. L'AFL apporte ainsi à l'ensemble des collectivités membres un accès compétitif à la liquidité et aux financements responsables dont ils ont besoin afin de financer leurs dépenses d'investissement. Avec, au 30 juin 2022, 521 membres qui représentent 22% de l'encours de dette totale des collectivités locales françaises et un résultat positif depuis 2020, l'AFL dispose de fondamentaux solides pour poursuivre son développement au cours des prochaines années ».

LES CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2022

521

collectivités
locales membres

262

millions d'euros
de capital promis

5,8

milliards d'euros
de crédits
octroyés

9,6

millions d'euros
de produit net
bancaire

2,378

millions d'euros
de résultat brut
d'exploitation

1,397

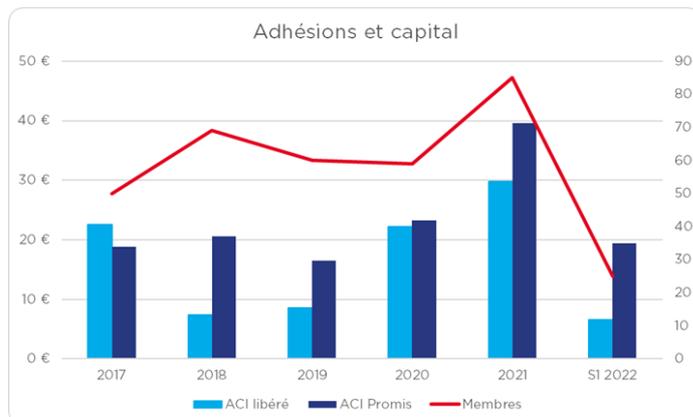
millions d'euros
de résultat net

ACTIVITÉS AU 1ER SEMESTRE 2022

LES ADHÉSIONS

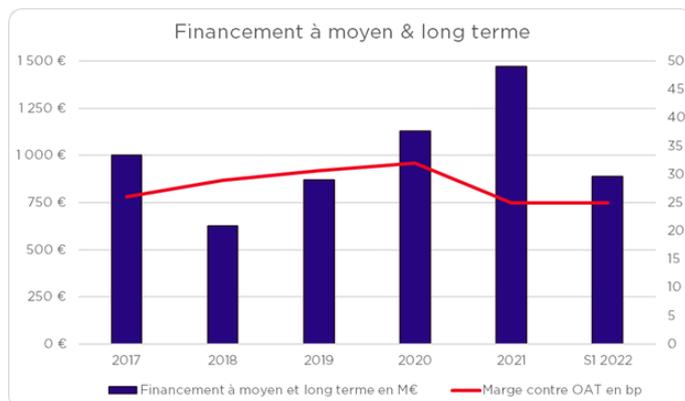
Au 1er semestre 2022, 25 nouvelles adhésions ont été réalisées, pour un montant d'apports en capital de près de 20 millions d'euros, soit en 6 mois, un montant équivalent à la moyenne du montant annuel des apports en capital réalisés entre 2017 et 2020, ce qui démontre la poursuite d'une forte dynamique d'adhésions.

Ainsi, au 28 septembre 2022, le capital promis de l'AFL s'élève à 262 millions d'euros pour un nombre total de 521 collectivités locales membres. Au 1er semestre 2022, une nouvelle région, la Région Aquitaine, est devenue membre, à laquelle s'ajoutent 2 nouveaux syndicats, 2 nouvelles communautés de communes, 1 communauté d'agglomération et 19 communes. Au total, parmi ses membres, le Groupe AFL compte 6 régions, 14 métropoles et 11 départements.



LES RESSOURCES

Au premier semestre 2022, l'AFL a pu lever des ressources dans de très bonnes conditions, avec notamment une nouvelle émission d'obligations durables de 500 millions d'euros et une émission syndiquée libellée en livres sterling, soit pour la première fois dans une devise autre que l'Euro. Complété par 3 placements privés, l'AFL a effectué 75% de son programme d'emprunt pour l'année 2022 au premier semestre, à une marge moyenne de 25 points de base au-dessus des Obligations Assimilables du Trésor.



LA PRODUCTION DE CRÉDITS

En dépit de la très forte contrainte occasionnée par le niveau appliqué au taux d'usure sur le 1er semestre 2022 pour les prêts aux collectivités locales, la production de crédits de l'AFL s'est poursuivie, quoiqu'à un rythme limité, pour atteindre 215 millions d'euros au 30/06/2022. Dans les premiers jours qui ont suivi la publication du nouveau taux d'usure applicable pour le troisième trimestre, un rattrapage très rapide de la production de crédits a été enclenchée.

Au 30 juin 2022, la production de crédits cumulée (depuis la création de l'AFL en 2015) s'élève ainsi à 5,8 milliards d'euros.

Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL.....	6
1. Stratégie et modèle de développement.....	6
1.1 Une structuration robuste.....	6
1.2 Une politique de liquidité très prudente.....	7
1.3 Notation des obligations émises par l'AFL.....	7
2. Revue des activités sur le premier semestre 2022 et faits marquants.....	7
2.1 Evolution de la situation face à la crise sanitaire.....	7
2.2 Production de crédits.....	8
2.3 Adhésions.....	9
2.4 Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux.....	9
2.4.1 Programme d'emprunt de la Société.....	9
2.4.2.....Emissions obligataires dans le cadre du programme EMTN	9
2.5 Gouvernance.....	10
3. Résultat de la période pour l'AFL.....	11
3.1 Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises.....	11
3.2 Comptes de l'AFL selon les normes IFRS.....	13
3.3 Actif au 30 juin 2022 (normes IFRS).....	15
3.3.1. Crédits aux collectivités locales.....	15
3.3.2 La réserve de liquidité.....	17
3.3.3 Appels de marge et valorisation des swaps de couverture.....	19
3.3.4.Titrisation.....	19
3.4 Dettes et capital au 30 juin 2022 (normes IFRS).....	20
5. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	20
5.1.Risques stratégiques.....	21
5.2.Risques financiers.....	25
5.3. Risques non financiers.....	29
5.4. Perspectives et évènements survenus depuis le 30 juin 2022.....	31
Attestation du rapport semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2022..	32
COMPTES SEMESTRIELS.....	33
1. Comptes semestriels établis selon les normes françaises.....	33
2. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS.....	50
RAPPORT PILIER III CONSOLIDE AU 30 JUIN 2022 - GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE.....	77
DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	77
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.....	78
DECLARATION SUR L'ADEQUATION DES DISPOSITIFS DU GROUPE AFL EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES.....	79

LEXIQUE

ACI	Apport en Capital Initial
ACC	Apport en Capital Complémentaire
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFL	Agence France Locale
AFL - ST	Agence France Locale - Société Territoriale
ALM	Asset and Liability Management - gestion actif passif
AMF	Autorité des Marchés Financiers
BCE	Banque Centrale Européenne
CAR	Comité d'Audit et des Risques
CCI	Comité du Contrôle Interne
CET1	Common Equity Tier One - fonds propres de base de catégorie 1
CGI	Code Général des Impôts
CRG	Comité des Risques Globaux
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DVM	Durée de Vie Moyenne
EAPB	European Association of Public Banks - Association européenne des banques publiques
ECP	Euro Commercial Paper - titres de créances négociables court terme
EMTN	Euro Medium Term Notes - obligations
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPL	Etablissement public local
EPT	Etablissement public territorial
HQLA	High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité
IDA	Impôts différés actifs
IDP	Impôts différés passifs
IMR	Initial margin requirement - marge initiale requise
LCR	Liquidity Coverage Ratio - ratio de couverture de la liquidité
MNI	Marge nette d'intérêt
NSFR	Net Stable Funding Ratio - taux net de financement stable
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
PNB	Produit net bancaire
RBE	Résultat brut d'exploitation
RN	Résultat net
RRD	Recovery and Resolution Directive - Directive sur le recouvrement et la résolution
RWA	Risk Weighted Asset - actifs pondérés des risques
SaaS	Software as a Service - logiciel en tant que service
TCN	Titres de créances négociables
TL-TRO	Targeted longer-term refinancing operations - opérations ciblées de refinancement de long terme
VAN	Valeur Actuelle Nette

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL

1. Stratégie et modèle de développement

Autorisé par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013, de séparation et de régulation des activités bancaires et créé le 22 octobre 2013, le Groupe Agence France Locale (« **Groupe AFL** ») est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« **AFL-ST** », la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (« **AFL** », la filiale établissement de crédit spécialisé).

1.1 Une structuration robuste

L'AFL est un outil de financement des investissements des collectivités locales, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs à travers la Société Territoriale (AFL-ST), son actionnaire majoritaire à plus de 99,9%.

L'optimisation du coût de financement sur les marchés de capitaux est le résultat de la grande qualité de crédit de l'AFL qui s'appuie sur des politiques financières prudentes, la qualité des actifs portés au bilan et un double mécanisme de garanties explicites, irrévocables et à première demande.

- D'une part, les « **Garanties Membres** » octroyées par les collectivités locales membres actionnaires de l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettent d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Le montant de cette garantie a vocation à être égal à la somme des encours des emprunts d'une durée supérieure à 364 jours contractés par chaque collectivité membre auprès de l'AFL. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs collectivités. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation d'en informer l'AFL-ST qui peut, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de la Société. Cette garantie est organisée pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues, tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit moyen long terme. Afin de disposer d'un niveau de liquidité adéquat, les montants empruntés par l'AFL ont vocation à être supérieurs aux montants qu'elle prête aux membres, en conséquence de quoi, les titres émis par l'AFL ne sont pas couverts en totalité par le mécanisme des Garanties Membres :
 - En tendance, environ 70% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont utilisés pour consentir des crédits à moyen et long terme aux membres ;
 - Il en résulte que près de 30% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont conservés à la fois pour assurer la liquidité de l'AFL, conformément à ses obligations réglementaires et aux bonnes pratiques de gestion, et pour proposer des crédits de trésorerie aux membres dans les conditions et limites fixées par les politiques financières de l'AFL.
- D'autre part, la « **Garantie ST** » octroyée par l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL qui permet au(x) créancier(s) d'appeler directement en garantie l'AFL-ST. Le plafond de la « Garantie ST » est fixé par le Conseil d'Administration. Il a été rehaussé de 5 à 10 milliards d'euros par le Conseil d'administration du 28 septembre 2018, puis porté à 15 milliards d'euros par le Conseil d'administration du 13 juin 2022. Il couvre l'intégralité des engagements de sa filiale, l'AFL, vis-à-vis de ses créanciers bénéficiaires. Au 30 juin 2022, le montant des titres garantis émis par l'AFL et correspondant aux émissions de dettes et aux transactions financières réalisées avec des contreparties, s'élève à 8,3 milliards d'euros.

Ce double mécanisme permet aux bénéficiaires de ces garanties¹ de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du groupe, et/ou (ii) de pouvoir actionner la Garantie ST, voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, la « Garantie ST » peut faire l'objet d'un appel, pour le compte des créanciers garantis, sur demande de l'AFL dans le cadre d'un protocole conclu entre les deux sociétés. Ce mécanisme d'appel a notamment pour objectif de pouvoir mobiliser les garanties, au profit des créanciers, en prévention du non-respect des ratios réglementaires ou de la survenance d'un défaut.

¹ Les modèles de garanties sont accessibles sur le site internet de Groupe AFL : www.agence-France-locale.fr

1.2 Une politique de liquidité très prudente

L'AFL s'est dotée d'une politique de liquidité qui poursuit trois objectifs :

- La construction d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir l'ensemble de ses activités opérationnelles, et en particulier ses activités de prêts, pendant une période de douze mois ; celle-ci est pour une large part constituée d'actifs liquides et mobilisables pour le ratio réglementaire LCR (Liquidity Coverage Ratio).
- Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette (comprenant des émissions libellées en euro et négociées sur un marché réglementé dont des obligations durables, des émissions syndiquées en devises, et des placements privés) mais aussi la diversité de la base d'investisseurs, tant par type que par zone géographique ;
- Dans le but de réduire son risque de prix de la liquidité, l'AFL assure un strict suivi des écarts de maturité. Elle s'est engagée à borner, à 12 mois, l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif, avec toutefois la possibilité d'aller jusqu'à 24 mois sur une période maximum de 6 mois.

En ce qui concerne l'accès à la liquidité, on notera que l'AFL dispose d'une ligne de crédit auprès de la Banque de France, disponible à tout instant, par la mobilisation des créances sur les collectivités locales que l'AFL porte à son bilan, via le dispositif TRiCP (Traitement Informatique des Créances Privées) et correspondant à un montant de près de 70% de son encours de crédits.

1.3 Notation des obligations émises par l'AFL

Depuis sa création l'AFL bénéficie d'une excellente notation qui est une reconnaissance de la solidité du modèle qu'elle incarne.

Le programme d'émissions obligataires de l'AFL est noté au même rang par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's.

Notation/ Agence de notation	Moody's	Standard & Poor's
Long terme	Aa3, perspective stable	AA-, perspective stable
Notation à court terme	P-1, perspective stable	A-1+, perspective stable

2. Revue des activités sur le premier semestre 2022 et faits marquants

2.1 Evolution de la situation face à la crise sanitaire

Situation économique et de marchés

Après une année 2021 caractérisée par une forte reprise de l'activité économique, le premier semestre 2022, qui débute avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février, est marqué par la montée des incertitudes. En effet, cet évènement d'une portée considérable modifie de manière importante l'environnement économique et financier en Europe mais aussi dans le monde, en impactant notamment les équilibres sur les marchés des matières premières, en conduisant à une forte résurgence de l'inflation, et en entraînant une baisse rapide de l'activité, avec comme corollaire une nouvelle sollicitation des dépenses publiques pour absorber les effets de la nouvelle crise.

Les prévisions économiques de l'été 2022 de la Commission européenne souligne une nouvelle détérioration par rapport aux prévisions de printemps. En effet, selon les dernières prévisions de la Commission, l'économie de l'Union européenne connaîtra une croissance de 2,7 % en 2022 et de 1,5 % en 2023, ce qui correspond à une révision à la baisse de près de 1,5 point de pourcentage pour 2022 et près de 1 point pour 2023, par rapport aux projections économiques de décembre 2021, en raison des répercussions de la crise en Ukraine sur les prix de l'énergie, la confiance des agents économiques et les échanges commerciaux. En ce qui concerne la zone Euro, le taux de croissance est attendu à 2,6 % en 2022, puis devrait reculer à 1,4 % en 2023. L'inflation annuelle moyenne devrait culminer à des niveaux historiquement élevés en 2022, atteignant 7,6 % dans la zone euro et 8,3 % dans l'UE, avant de retomber en 2023 respectivement à 4,0 % et 4,6 %.

Cette situation devrait peser sur les déficits et sur la dette des administrations publiques, qui au 22 avril 2022, étaient encore estimés par Eurostat, pour les déficits, à 5,1% du PIB dans la zone euro et 4,7% dans l'UE, et pour la dette publique, à 95,6% et 88,1% respectivement.

Situation financière des collectivités locales

Avant l'apparition de la pandémie de la Covid-19, la situation financière des collectivités locales était saine et s'était sensiblement renforcée : la capacité de désendettement était passée de 5,5 années en 2015 à 4,6 années fin 2019, le taux d'épargne brute de 15,5% à 17,9% des recettes de fonctionnement, le taux d'épargne nette de 7,8% à 10,4% et le taux d'endettement de 85,7% à 82,2%. Parallèlement à l'amélioration de leur situation financière, les collectivités locales avaient pu augmenter leurs dépenses d'investissement, de 42,8 milliards d'euros en 2015 à 53,8 milliards en 2019, tout en améliorant leur capacité de désendettement. Cette croissance de l'investissement public local était principalement portée par le bloc communal alors qu'il était stable pour les départements et les régions.

L'amélioration de la situation financière générale des collectivités locales cachait néanmoins de fortes disparités selon les segments et à l'intérieur de chacun d'eux.

La crise sanitaire au printemps 2020 a fait craindre une forte et brutale contraction des recettes fiscales et tarifaires des collectivités locales. Depuis lors, la mission Cazeneuve documente et simule les conséquences budgétaires de cette crise. Dans son actualisation du 22 février 2022, le baromètre Cazeneuve indique que le « rebond constaté en 2021, plus fort que prévu, ramène les finances des collectivités au-dessus de leur niveau d'avant-crise, sauf exception ».

Au 31 décembre 2021, tous les indicateurs financiers seraient en amélioration :

- Dynamique favorable des recettes réelles de fonctionnement consolidées (RRF) en 2021 et des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en progression limitée ;
- Hausse remarquable de la capacité d'épargne en 2021 à 36,6 Mds€, en progression de 6 Mds€ par rapport à 2020, et plus élevée qu'en 2019 (34,6 Mds€) ;
- Forte reprise des dépenses réelles d'investissement (DRI) en 2021 à 71,7 Mds€ en 2021 versus 69,2 Mds€ en 2020) et 72,4 Mds€ en 2019 ;
- Poursuite d'une progression de l'endettement local mais une capacité de désendettement en amélioration sensible à 4,3 ans versus 5 ans en 2020 ;
- La trésorerie des collectivités territoriales est en hausse constante depuis 10 ans. Entre 2017 et 2021, elle est passée de 41,5 Mds€ à 56,6 Mds€, soit une hausse de 36,4%.

Outre la bonne gestion des collectivités locales, cette résilience est aussi le résultat d'un soutien important de l'Etat.

2.2 Production de crédits

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2022 s'est élevée à 215 millions d'euros contre 289 millions d'euros au premier semestre 2021, pour un total de 77 contrats de prêts contre 103 au premier semestre 2021. Cette baisse trouve son explication dans la contrainte exercée sur le premier semestre 2022 par la fixation du taux de l'usure, pour les prêts aux collectivités locales, à un niveau rendant très difficile l'octroi par l'AFL, et les banques en général, de crédits à taux fixe dans un environnement de hausse des taux d'intérêt. C'est aussi pourquoi, au cours de la période, une partie de la production de crédits de l'AFL a été effectuée à taux variable. Les ajustements dans le processus de fixation du taux de l'usure au début du troisième trimestre 2022, ont permis de desserrer cette contrainte, et de retrouver un rythme de production beaucoup plus important, en lien avec la poursuite de l'arrivée d'un flux toujours soutenu de nouvelles collectivités locales membres au sein du Groupe AFL.

La maturité moyenne de la production de crédits sur le premier semestre s'est élevée à 19 années contre 20 années au premier semestre 2021. Aux crédits à moyen long terme s'ajoute une production de 107 millions de crédits de trésorerie contre 37 millions au premier semestre 2021.

A la fin de l'exercice, l'encours sur la clientèle, exprimé sous le référentiel comptable français, s'élève à 4 708 millions d'euros de crédits mis à disposition et à 397 millions d'euros d'engagements de financement, soit un montant total d'engagements de 5 105 millions d'euros qui comprend également les crédits de trésorerie.

2.3 Adhésions

▪ Un développement continu

Le Groupe AFL compte 521 membres à l'issue du semestre clos le 30 juin 2022.

25 collectivités nouvelles ont adhéré au Groupe AFL au cours du semestre écoulé, parmi lesquelles la Région Nouvelle Aquitaine. A la date du présent rapport, 521 collectivités sont actionnaires, dont 6 régions 11 départements, 392 communes et 112 groupements, dont 14 métropoles, 6 EPT, 5 communautés urbaines, 25 communautés d'agglomération, 42 communautés de communes et 15 syndicats.

Les adhésions réalisées au cours du premier semestre 2022 ont permis d'accroître de 19,5 millions d'euros le niveau de capital promis² portant le total à 262,2 millions d'euros. Ainsi, au 30 juin 2022, le capital social de l'AFL-ST est porté à 212 963 800 € et celui de l'AFL à 203 000 000 €.

Le tableau ci-dessous présente un état de la répartition du capital et des droits de vote de l'AFL-ST par catégorie de collectivités locales au 30 juin 2022 après la 32^{ème} augmentation de capital.

<i>Données en milliers d'euro</i>	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Pouvoirs de vote
Région	6	68 187	28 534	13,40%
Département	11	34 305	34 305	16,11%
Commune	392	55 449	51 818	24,33%
EPCI	112	104 281	98 307	46,16%
<i>dont Métropole</i>	<i>14</i>	<i>73 108</i>	<i>69 615</i>	<i>32,69%</i>
<i>Etablissement Public Territorial</i>	<i>6</i>	<i>6 077</i>	<i>5 112</i>	<i>2,40%</i>
<i>Communauté Urbaine</i>	<i>5</i>	<i>3 546</i>	<i>3 520</i>	<i>1,65%</i>
<i>Communauté d'Agglomération</i>	<i>26</i>	<i>8 757</i>	<i>7 739</i>	<i>3,63%</i>
<i>Communauté de Communes</i>	<i>44</i>	<i>1 753</i>	<i>1 636</i>	<i>0,77%</i>
<i>Syndicat</i>	<i>17</i>	<i>11 045</i>	<i>10 685</i>	<i>5,02%</i>
TOTAL	521	262 223	212 964	1

Les données relatives au capital et à l'actionariat de l'AFL sont détaillées dans la Partie VII du document ci-après.

2.4 Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux

2.4.1 Programme d'emprunt de la Société

Le Conseil de surveillance du 13 décembre 2021 a autorisé la Société à poursuivre, pour l'exercice 2022, la mise en œuvre de son programme d'emprunt par de nouvelles émissions obligataires, dans la limite d'un volume maximal d'émissions moyen long terme sous programme EMTN s'élevant à 1,5 Milliard d'euros (contre 1,8 Milliard d'euros pour l'exercice 2020) dont 300 millions d'euros liés au préfinancement éventuel du programme d'emprunt pour 2023.

Le plafond du programme EMTN (montant maximal de l'encours) a lui-même été porté de 8 à 10 milliards d'Euros.

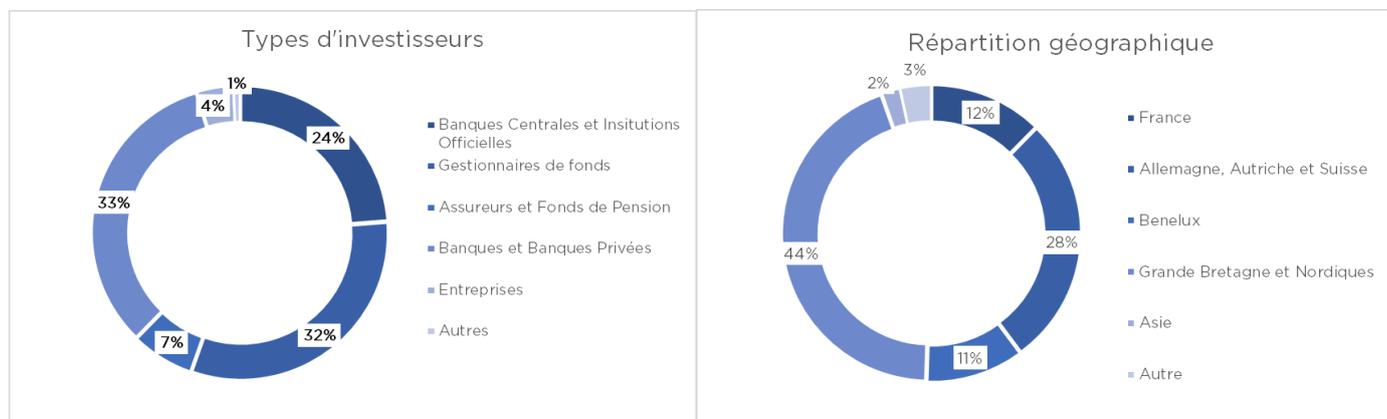
2.4.2 Emissions obligataires dans le cadre du programme EMTN

L'AFL dispose d'un programme d'émissions obligataires, appelé programme EMTN dans le cadre duquel elle effectue ses émissions obligataires. Le 13 janvier 2022 l'AFL a effectué dans de très bonnes conditions une nouvelle émission benchmark d'un montant de 500 millions d'euros de maturité 20 mars 2029 sous forme d'obligations durables. Cette huitième émission syndiquée depuis la création de l'AFL a rencontré un succès inédit avec une demande de plus de 2,2 milliards d'euros par 75

² Le capital promis signifie le montant des apports en capital voté par les collectivités locales au moment de leur adhésion à l'AFL-ST. Pour chaque collectivité locale, le capital promis correspond à un engagement de capital dont le montant et les modalités de libération figurent dans les statuts de la société.

investisseurs. Le placement des titres a été réalisé avec une marge de 25 points de base au-dessus de la courbe des emprunts d'Etat (OAT).

La distribution géographique et par type d'investisseurs de cette émission figure dans les graphiques ci-dessous.



Le placement de la dette de l'AFL reste caractérisé par la présence d'une grande majorité d'investisseurs internationaux.

Au cours du premier semestre, l'AFL a également effectué pour la première fois, une émission syndiquée dans une devise autre que l'Euro, puisque 250 millions d'obligations libellées en Livres sterling ont été placées auprès d'une nouvelle base d'investisseurs à une marge de 47 points de base au-dessus des emprunts d'Etat britannique, ce qui constitue une très bonne performance.

Avec de surcroît 3 placements privés, c'est au total 890 millions d'euros de ressources qui ont été levées par l'AFL au cours du premier semestre, à une marge moyenne de 25 points de base au-dessus de la courbe des OAT et une durée de vie moyenne pondérée de 7,1 années, réalisant ainsi 75% de ses besoins pour l'année 2022.

2.4.3 Emissions sur le marché monétaire dans le cadre du programme ECP (Euro Commercial Paper)

Au programme d'emprunt à moyen – long terme de l'AFL s'ajoute une autorisation de tirage de 500 millions d'euros pour les émissions de titres de créances dans le cadre du programme ECP pour l'exercice 2022 (comme pour l'exercice précédent).

Dans le cadre de son programme d'émission de titres court terme (ECP) l'AFL a procédé à plusieurs émissions d'ECP au cours de la période à la fois en euro et en devises en vue d'optimiser la gestion de trésorerie de l'AFL.

Ces émissions ont été effectuées dans des conditions favorables à un taux inférieur au taux de dépôt de la BCE.

L'encours moyen d'ECP sur le premier semestre 2022 s'est élevé à 240 millions d'euros.

2.5 Gouvernance

2.5.1 Conseil de surveillance de l'AFL

Au 30 juin 2022, la composition du Conseil de surveillance de l'AFL s'établit comme suit :

Indépendance ³	Comités spécialisés
---------------------------	---------------------

³ L'indépendance des membres du Conseil de surveillance est établie au regard des critères du Code Afep-Medef, tels que détaillés au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport annuel.

		Comité d'audit et risques	Comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise	Comité stratégique
Monsieur Sacha Briand Président du Conseil				
Madame Pia Imbs Vice-présidente du Conseil				
Monsieur Lars Andersson	▲			■
Madame Victoire Aubry	▲	◇		
Monsieur François Drouin	▲	■		
Monsieur Nicolas Fourt	▲			◇
Madame Delphine Cervelle				◇
Monsieur Olivier Landel		◇	◇	◇
Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot			◇	
Madame Sophie L'Hélias	▲		■	

- Président du Comité
- ◇ Membres du Comité

3. Résultat de la période pour l'AFL

Les comptes semestriels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe aux comptes semestriels.

L'AFL établit également à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2022 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

3.1 Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises

Le premier semestre 2022 marque une nouvelle progression de la marge nette d'intérêt à 7 636K€ contre 6 312K€ au 30 juin 2021. Cette progression provient directement de l'augmentation de l'encours de crédits, qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de l'AFL. Aux revenus d'intérêts, s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 94K€, contre 87K€ au premier semestre 2021 et des plus-values de cession de titres de placement de 1 006K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 608K€ au premier semestre 2021. Enfin, conformément au principe de prudence qui régit le référentiel des normes

comptables françaises, des dépréciations⁴ sur les titres de placement ont été dotées au cours du premier semestre 2022 à hauteur de 1 628K€. Pour autant, ces provisions ne sont pas des indicateurs de risque de contrepartie avéré mais correspondent à la matérialisation de la remontée des taux d'intérêts à long terme, avec pour corollaire l'écartement des marges de crédit

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 7 038K€ au 30 juin 2022 contre 7 585K€ au 30 juin 2021.

En raison des taux d'intérêts négatifs qui ont prévalu tout au long du premier semestre 2022 et notamment de l'Euribor 3 mois contre lequel est swappée la plus grande partie des expositions de l'AFL, la structure de la marge nette d'intérêt se répartit comme suit :

- Les revenus de la dette au premier semestre 2022 se sont élevés à 10 542K€, après prise en compte des intérêts sur les couvertures, contre 8 785K€ au premier semestre 2021. Cette progression provient d'une augmentation de l'encours de dettes et surtout d'une poursuite de la baisse de l'Euribor 3 mois au cours du premier trimestre.
- Les revenus du portefeuille de crédits sont stables à 2 289K€ une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à 2 001K€ au premier semestre 2021. Toutefois, cette stabilisation n'est qu'apparente car l'encours de crédits continue d'augmenter à une marge positive au-dessus du coût de la dette. Cette stabilisation des revenus du portefeuille de crédits doit être mise en parallèle avec la forte augmentation des revenus tirés des dettes au bilan.
- Enfin, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité et aux appels de marge sur instruments financiers à terme, constituent dans un environnement de taux d'intérêts négatifs, une charge d'intérêts d'un montant de -5 195K€, une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à -4 463K€ au 30 juin 2021. Cette détérioration trouve son origine dans l'augmentation du montant de la réserve de liquidité et surtout dans la poursuite de la baisse du taux Euribor 3 mois en territoire négatif au cours du premier trimestre.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré un montant net de plus-values de cessions de 1 006K€, à comparer avec 608K€ au cours du premier semestre 2021.

L'augmentation des dotations aux provisions sur les titres de placement à -1 628K€ au 30 juin 2022, contre -724K€ au 30 juin 2021, provient de la remontée des taux à moyen et long terme avec pour corollaire un écartement des marges de crédit. Si la hausse des taux conduit à générer des moins-values latentes sur les titres de placement, elles sont largement atténuées par les plus-values latentes générées sur les swaps de couverture. L'écartement des marges de crédit qui traduit une augmentation du risque de crédit sur l'ensemble du portefeuille n'a pas pour origine la matérialisation d'événements de crédit mais la détérioration des conditions de marché au cours de la période, due à l'évolution de la situation internationale.

Au 30 juin 2022, les charges générales d'exploitation, une fois les refacturations et transferts de charges administratives déduites, ont représenté 6 676K€ contre 5 801K€ au 30 juin 2021. Elles comptent pour 2 821K€ de charges de personnel contre 2 761K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent et 3 855K€ pour les charges administratives après transferts et refacturation à la Société Territoriale, à comparer avec 3 040K€ pour le premier semestre 2021. Cette augmentation de 815K€ des charges administratives masque en réalité une quasi-stabilité des charges sur les services extérieurs et une forte hausse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires, qui s'élevaient à 523K€ sur le premier semestre 2021, et qui s'établissent à 1 132K€ au premier semestre 2022 en raison d'un doublement de la contribution 2022 au Fonds de résolution unique à 1 094K€ contre 481K€ en 2021.

⁴ En date d'arrêté, selon le principe de prudence, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, de la valeur du swap de microcouverture.

La refacturation à la Société Territoriale et les transferts de charges administratives sont stables à 1 039K€ au premier semestre 2022, contre 1 009K€ au premier semestre 2021. Ces derniers sont essentiellement constitués des frais de notation des émissions de dette sur la période.

Le résultat au 30 juin 2022 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 511K€ au 30 juin 2022 contre 366K€ au 30 juin 2021. Cette progression marque la permanence des investissements de l'AFL dans ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2022 s'établit à -150K€, à comparer à 1 418K€ pour le premier semestre 2021. Le résultat net de l'AFL au 30 juin 2022 fait ressortir une perte nette de -150K€ contre un bénéfice net de 1 427K€ au 30 juin 2021. La perte enregistrée sur le premier semestre 2022 sous le référentiel comptable français, provient principalement des provisions pour dépréciations sociales sur les titres du portefeuille de placement, en dépit de la hausse des revenus d'activité bancaire et de charges d'exploitation qui demeurent stables, à l'exception des contributions bancaires obligatoires déjà mentionnées.

Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS

En milliers d'euros	30-juin-22
Résultat net - normes françaises	-150
<i>Retraitements IFRS</i>	
Annulation des dépréciations/reprises de dépréciations sociales des titres de placement	1628
Provisions pour dépréciation IFRS 9	-391
Inefficacités de couverture des instruments financiers	867
Activation d'Impôts différés sur autres différences temporaires	-589
Autres retraitements	33
Résultat net normes IFRS	1 397

3.2 Comptes de l'AFL selon les normes IFRS

Le premier semestre 2022 marque une nouvelle progression de la marge nette d'intérêts à 7 655K€ contre 6 357K€ au 30 juin 2021. Cette progression provient directement de l'augmentation de l'encours de crédits, qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la société. Aux revenus d'intérêts, s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 94K€ contre 87K€ au premier semestre 2021, et des plus-values de cessions de titres de placement de 1 006K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 608K€ au premier semestre 2021. Enfin, les revenus de la comptabilité de couverture s'élèvent à 876K€.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 9 558K€ au 30 juin 2022, à comparer à 8 406K€ au 30 juin 2021.

En raison des taux d'intérêts négatifs qui ont prévalu tout au long du premier semestre 2022 et notamment de l'Euribor 3 mois contre lequel est swappée la plus grande partie des expositions de l'AFL, la structure de la marge nette d'intérêt se répartit comme suit :

- Les revenus de la dette au premier semestre 2022 se sont élevés à 10 539K€, après prise en compte des intérêts sur les couvertures, contre 8 783K€ au premier semestre 2021. Cette progression provient d'une augmentation de l'encours de dettes, mais surtout d'une poursuite de la baisse de l'Euribor 3 mois au cours du premier trimestre.

- Les revenus du portefeuille de crédits sont stables à 2 289K€ une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à 2 001K€ au premier semestre 2021. Toutefois, cette stabilisation n'est qu'apparente car l'encours de crédits continue d'augmenter à une marge positive au-dessus du coût de la dette. Cette stabilisation des revenus du portefeuille de crédits doit être mise en parallèle avec la forte augmentation des revenus tirés des dettes au bilan.
- Enfin, les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité et aux appels de marge sur instruments financiers à terme constituent une charge d'intérêts d'un montant de -5 172K€, une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à -4 413K€ au 30 juin 2021. Cette détérioration trouve son origine dans l'augmentation du montant de la réserve de liquidité et surtout dans la poursuite sur le semestre écoulé de la baisse du taux Euribor 3 mois en territoire négatif au cours du premier trimestre.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 1 006K€ de résultat positif sur les cessions de titres à la juste valeur par capitaux propres à comparer avec 608K€ au cours du premier semestre 2021.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 3 153K€. Il est constitué de deux éléments ; d'une part de produits de cessation des couvertures de taux d'intérêt liés aux cessions de titres mentionnées précédemment pour 2 276K€, et d'autre part de la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture pour 876K€. Parmi ces écarts, -310K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture, et 1 180K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacités de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe €STR, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2022, les charges générales d'exploitation ont représenté 6 601K€ contre 5 724K€ au 30 juin 2021. Elles comptent pour 2 802K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 761K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 3 798K€, après refacturation à la Société Territoriale, contre 2 962K€ au 30 juin 2021. Cette augmentation de 836K€ des charges générales d'exploitation masque en réalité une quasi-stabilité des charges sur les services extérieurs et une forte hausse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires qui s'élevaient à 523K€ sur le premier semestre 2021 et s'établissent à 1 132K€ au premier semestre 2022, en raison d'un doublement de la contribution 2022 au Fonds de résolution unique à 1 094K€ contre 481K€ en 2021.

Le résultat au 30 juin 2022 tient compte des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles qui s'élèvent à 579K€ au 30 juin 2022 contre 443K€ au 30 juin 2021. Cette progression marque la permanence des investissements de l'AFL dans ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2022 s'établit à 2 378K€ à comparer à 2 239K€ pour le premier semestre 2021.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex-ante pour pertes attendues (expected credit losses - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 représente une charge de 391K€ sur le premier semestre 2022, contre 273k€ sur le premier semestre 2021. Cette augmentation du coût du risque provient pour 136K€ de l'augmentation des encours, et pour 255K€ de la modification des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'un contexte de détérioration de l'environnement macro-économique consécutif au conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le stock des dépréciations s'établit à 1 263K€ au 30 juin 2022.

Après l'imputation du coût du risque issu de l'application de la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2022, s'établit à 1 987K€, à comparer à 1 967K€ au 30 juin 2021.

Enfin, les charges d'impôt sur 2022 qui s'élèvent à 589K€, sont uniquement des charges d'impôts différés. Elles sont issues des retraitements de consolidation sur la période, avec principalement :

- 406K€ de charges d'impôts différés sur l'annulation des dotations aux dépréciations sociales des titres de la réserve de liquidité, et
- 218K€ de charges d'impôts différés sur les inefficacités des dérivés de couverture.

Toutefois, cette charge est sans rapport avec les impôts différés actifs reconnus sur les déficits fiscaux reportables qui demeurent inchangés au 30 juin 2022 à 4 944K€.

Après prise en compte des charges d'impôts différés, le résultat net s'élève à 1 397K€ contre 1 770K€ au 30 juin 2021.

3.3 Actif au 30 juin 2022 (normes IFRS)

Les actifs de l'AFL sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'AFL, des appels de marge versés aux contreparties de swaps ainsi que de la juste valeur des instruments dérivés de couverture. Au 30 juin 2022, les actifs de l'AFL étaient constitués pour la plus grande part de prêts aux collectivités locales membres. Les dépôts auprès de la Banque de France constituent un matelas, résultant de plusieurs levées de fonds effectuées au cours de la période, en attente de décaissements à venir dans le cadre de la production de crédits, dont le rythme s'accroît généralement au cours des troisième et quatrième trimestres. Au 30 juin 2022, le pourcentage de la liquidité par rapport au total de bilan, s'élève à 30%, contre 33% au 31 décembre 2021.

Extraits des principaux postes de l'actif (normes IFRS)

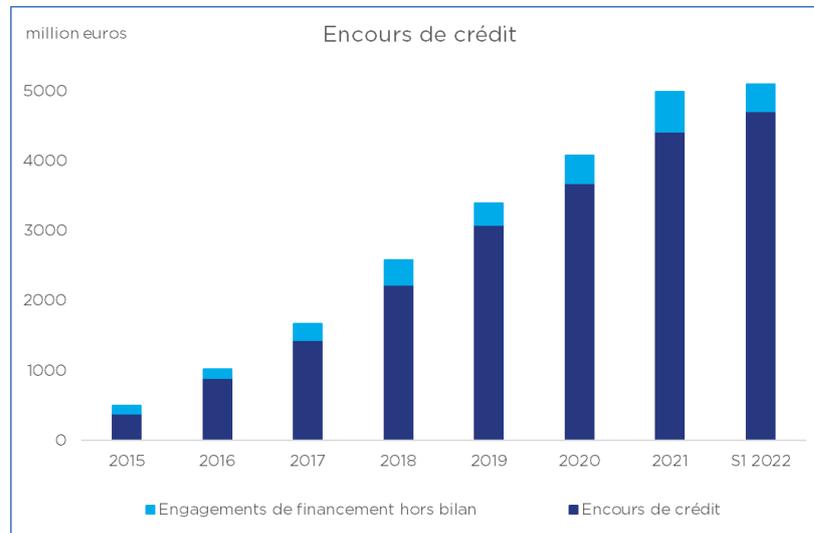
En milliers d'euros	30-juin-22	31-déc-21	30-juin-21
Prêts et opérations avec la clientèle	4 166 899	4 435 207	3 945 227
Titres financiers à la juste valeur par capitaux propres	876 968	721 146	788 406
Actifs détenus au coût amorti	258 678	205 979	189 077
Prêts et créances sur les établissements de crédit	250 273	217 554	165 836
Appels de marge	89 930	50 195	54 296
Caisses, banques centrales	748 956	1 175 917	1 134 267
Instruments dérivés de couverture	655 689	172 891	166 550

1. Crédits aux collectivités locales

L'AFL prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires de la Société Territoriale. Au 30 juin 2022, le portefeuille de crédits inscrit à l'actif du bilan de l'AFL représente un encours de 4 239 millions d'euros, contre 4 431 millions d'euros au 31 décembre 2021, après prise en compte, du fait de la comptabilité de couverture, des conséquences de la variation des taux d'intérêts (variation de la juste valeur de la composante taux couverte). En effet, la réévaluation en taux du portefeuille de crédits s'est traduite par une baisse de l'encours en raison de la hausse des taux à moyen et long terme à la fin de la période. Cette baisse apparente masque une augmentation de l'encours nominal. Ce portefeuille doit être complété des crédits signés mais non décaissés et qui figurent au hors bilan, pour disposer d'une vue globale sur l'encours de crédits de l'AFL. Au 30 juin 2022, le montant des engagements de financement inscrit au hors bilan s'élève à 397 millions d'euros contre 575 millions d'euros au 31 décembre 2021. Il en résulte que la totalité des engagements de crédit aux collectivités locales portés par l'AFL s'élève à 4 636 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 5 006 millions d'euros au 31 décembre 2021.

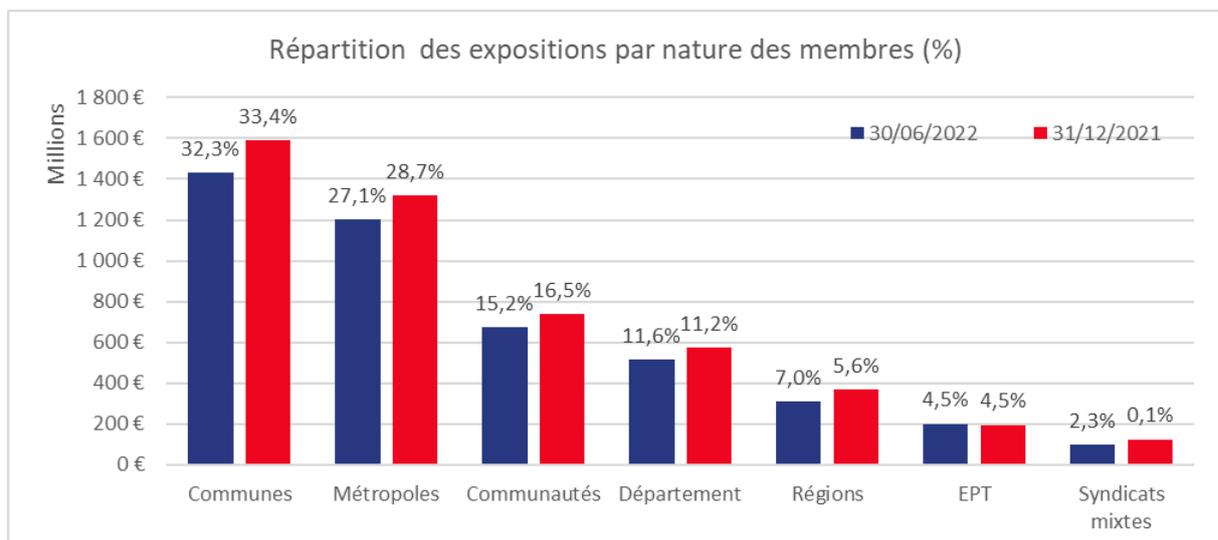
L'évolution de l'encours moyen du portefeuille de crédit à moyen et long terme, exprimé sur la base du capital restant dû, est présentée dans le graphique ci-dessous.

Evolution de l'encours de crédits (en millions d'euros)



Au 30 juin 2022, le portefeuille de prêts est constitué à 76,9% d'expositions sur l'ensemble du bloc communal contre 76,1% au 31 décembre 2021. L'exposition sur les départements passe de 11,2% au 31 décembre 2021 à 11,6% au 30 juin 2022, et celle sur les régions de 5,6% au 31 décembre 2021 à 7% au 30 juin 2022. Enfin, celle sur les EPT est stable à 4,5% au 30 juin 2022 et les syndicats mixtes qui ont fait leur entrée comme membres du Groupe AFL en 2020, représentent 2,3% au 30 juin 2022 contre 0,1% au 31 décembre 2021.

Répartition des expositions par type de collectivités locales



Parmi les autres caractéristiques du portefeuille de crédit, il est à noter la stabilité de la maturité résiduelle de l'encours de crédits qui s'élève à 15,3 années au 30 juin 2022.

2. La réserve de liquidité

Les autres actifs du bilan sont principalement constitués de la réserve de liquidité qui correspond à la partie des ressources non encore distribuées sous forme de crédits et conservées dans un objectif de liquidité de l'établissement de crédit, conformément aux obligations réglementaires, aux directives issues de la politique de liquidité de l'AFL et aux bonnes pratiques de gestion.

La réserve de liquidité de l'AFL vise principalement à assurer les besoins de trésorerie de l'établissement, générés par les activités de crédit, le service de la dette ainsi que les appels de marge auxquels l'AFL peut avoir à faire face, en raison de l'utilisation importante d'instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change, conformément à ses politiques financières et à ses objectifs de gestion. Cette liquidité est investie avec pour objectif d'être mobilisable en toutes circonstances.

Au 30 juin 2022, les actifs composant la réserve de liquidité s'élèvent à 2 135 millions d'euros, contre 2 321 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit un montant correspondant à près de 12 mois de besoins de trésorerie. Le remboursement le 20 mars 2022 de la première émission obligataire effectuée par l'AFL au démarrage de ses activités, d'un montant de 750 millions d'euros, a été compensé par plusieurs opérations de levée de fonds sur les marchés dès le début de la période, permettant ainsi de stabiliser la taille de sa trésorerie.

La réserve de liquidité se divise en 2 segments principaux :

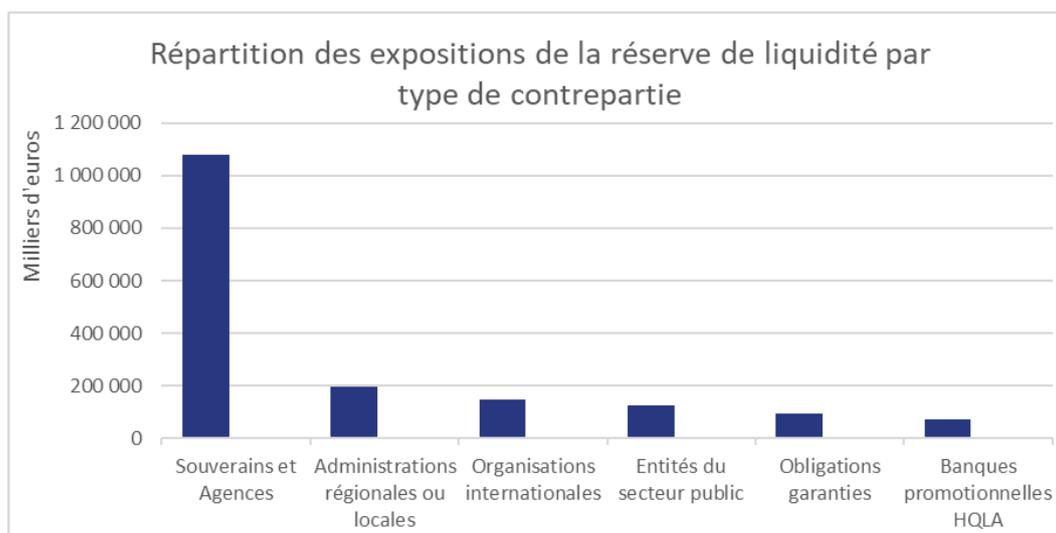
- Un segment investi sur des instruments à très court terme et principalement constitué de dépôts sur les comptes nostro et à la Banque de France pour un montant de 999 millions d'euros ; et
- Un segment constitué principalement mais pas exclusivement de titres bénéficiant du label HQLA⁵, en raison de leur qualité de notation et de leur degré élevé de liquidité, pour un montant de 1 136 millions d'euros.

Du fait des investissements réalisés dans le cadre de la réserve de liquidité, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des actifs qu'elle acquiert ou des expositions qu'elle prend. Ce risque de crédit est toutefois limité eu égard à la qualité des contreparties bénéficiant toutes des meilleurs niveaux de notation par les grandes agences de notation. Au 30 juin 2022, 81,4% de la réserve de liquidité était constituée d'actifs dits « HQLA » avec une forte dominante sur les émetteurs souverains et les agences publiques comme le montre le graphique ci-dessous. Les autres expositions représentaient principalement les comptes nostro ainsi que quelques expositions en titres sur le secteur bancaire. En effet, les titres acquis dans le cadre de la réserve de liquidité sont émis ou garantis par l'Etat français, ou des Etats de l'espace économique européen, ou encore des pays tiers bénéficiant d'une notation très élevée, ou encore d'institutions supranationales bénéficiant des plus hautes notations, ainsi que des titres émis par des établissements financiers, et ce dans une moindre proportion, dont certains garantis par des Etats européens, ainsi que des obligations sécurisées.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie, par pays, par notation et par classe de risque au 30 juin 2022.

⁵ High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie⁶



Comme le montre le graphique ci-dessous, les actifs composant la réserve de liquidité portent pour une part importante sur des émetteurs français mais aussi européens et internationaux pour une part plus limitée. Toutefois, la part de la France intègre les dépôts auprès de la Banque de France et les comptes nostro, ce qui augmente le poids de la France dans la répartition géographique de la réserve de liquidité.

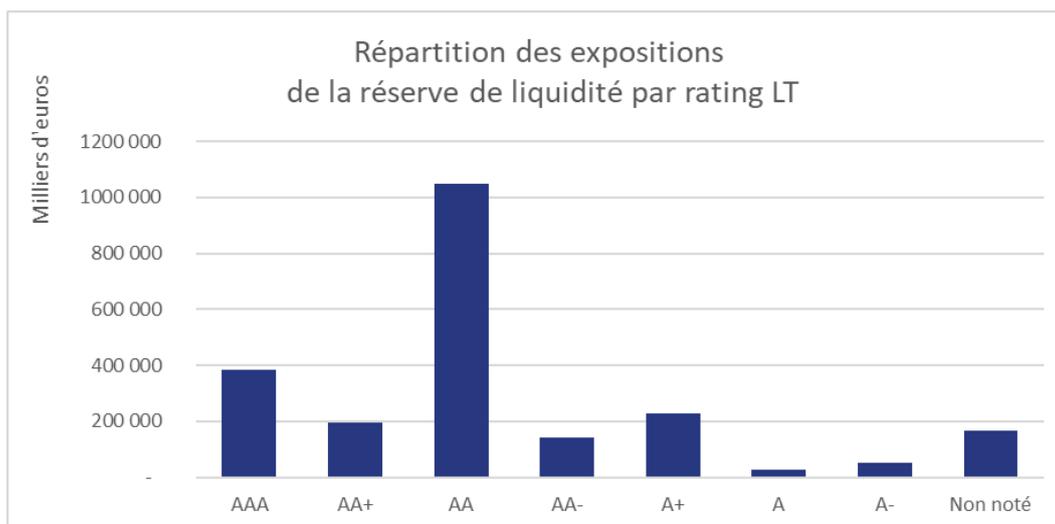
Répartition des expositions de la réserve de liquidité par pays au 30 juin 2022



La notation de l'ensemble des expositions que l'AFL porte dans sa réserve de liquidité reste très élevée, avec 79% notées AA- et plus.

⁶ Les banques de développement ou établissements de crédits publics de développement (définies par l'Acte Délégué sur le ratio de couverture de liquidité LCR, de la Commission Européenne du 10 octobre 2014), représentent une catégorie d'établissements financiers éligibles à la norme HQLA au regard de ses particularités.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par notation



3. Appels de marge et valorisation des swaps de couverture

Hors crédits aux collectivités locales et actifs de la réserve de liquidité, le solde des actifs financiers au bilan de l'AFL est constitué de la juste valeur positive des swaps de taux d'intérêt et des swaps de change et des appels de marge qui y sont associés. L'AFL compense la quasi-totalité de ses swaps de taux d'intérêts auprès de la chambre de compensation LCH Clearnet, et exécute ses swaps de change auprès de banques contreparties. Les appels de marge payés par l'AFL s'élèvent à 89,9 millions d'euros au 30 juin 2022, contre 50,2 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ils correspondent essentiellement aux swaps de change effectués par l'AFL pour couvrir ses expositions en devises, et s'expliquent par la dépréciation de l'euro contre les devises couvertes. Ce montant doit être augmenté des dépôts de garantie (IMR) couverts en titres auprès de la chambre de compensation, d'un montant de 53,2 millions d'euros au 30 juin 2022. En revanche, en raison de la hausse des taux d'intérêts à moyen et long terme sur la fin de la période, et du fait de la position structurelle payeuse taux fixe du bilan de l'AFL, le montant des appels de marge reçus par l'AFL a fortement progressé, pour atteindre 64 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ces appels de marge reçus correspondent essentiellement aux swaps de taux d'intérêts compensés auprès de la chambre de compensation LCH.

Au 30 juin 2022, la juste valeur des swaps de couverture de l'AFL était répartie comme suit :

En milliers d'euros	30-juin-22	
	Notionnel	Valeur au marché
Swaps de taux d'intérêt	12 308 381	63 373
Swaps de devises	1 202 767	-83 041
Total général	13 511 147	-19 669

4. Titrisation

L'AFL n'a aucune exposition sur des titrisations.

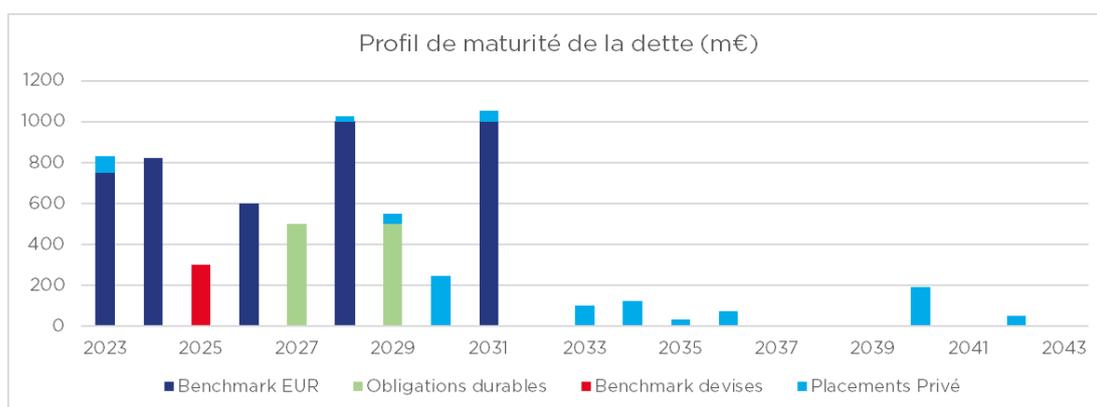
3.4 Dettes et capital au 30 juin 2022 (normes IFRS)

Outre les fonds propres, le passif de l'AFL est principalement composé des émissions obligataires qui ont été effectuées depuis le début des activités bancaires de l'AFL et non amorties dans l'intervalle. Le passif est également susceptible de compter des titres de créances émis dans le cadre du programme ECP de l'AFL.

Au 30 juin 2022, l'encours de dettes à moyen et long terme a une durée de vie moyenne de 5,6 années.

Aux instruments de dette à moyen et long terme s'ajoutent des titres de créances à court terme libellés en euros et en dollars US pour un encours total de 240 millions d'euros au 30 juin 2022.

Le profil de maturité de la dette obligataire émis par l'AFL est représenté dans le graphique ci-dessous.



La valeur comptable de ce portefeuille de dettes au 30 juin 2022 s'élève à 6 111 millions d'euros après prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêts depuis la date d'émission, en application des règles de comptabilité de couverture. La valeur comptable du portefeuille de dettes au 31 décembre 2021 s'élevait à 6 572 millions d'euros. Outre le remboursement en mars 2022 de la première émission d'un montant de 750 millions d'euros qui avait été lancée en 2015 par l'AFL, la baisse de l'encours de dette résulte exclusivement de la réévaluation en taux de la dette, alors que celle-ci augmente en valeur nominale sur la période.

A l'issue de la 32^{ème} augmentation de capital effectuée suite à l'adhésion de 25 nouvelles collectivités locales auprès de l'AFL-ST au cours du premier semestre 2022, le montant du capital souscrit de l'AFL s'élève à 203 000 000 euros au 30 juin 2022 contre 196 800 000 euros au 31 décembre 2021. Après prise en compte du report à nouveau, les fonds propres représentent 184,4 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 180,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30-juin-22	31-déc-21
Dettes représentées par un titre	6 111 221	6 571 730
Capitaux propres	184 407	180 352

5. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Cette section décrit les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations de l'AFL à la date du présent rapport, affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives de l'AFL.

Les risques propres à l'activité sont présentés par principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n°2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017, modifié.

Au sein de chacune des catégories de risques mentionnées ci-dessous, les facteurs de risque que l'AFL considère comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu. Les chiffres d'exposition présentés informent sur le degré d'exposition de l'AFL mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

1. Risques stratégiques

A. Le contexte économique, financier, politique, et sanitaire des marchés sur lesquels l'AFL exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'AFL et sur ses résultats

L'AFL, qui est un établissement de crédit spécialisé finançant exclusivement les collectivités locales françaises, pourrait être fortement affecté par une détérioration significative de l'environnement économique, financier, politique ou géostratégique mondial et ainsi que celui des pays et des marchés dans lequel il exerce ses activités, dans lequel il se refinance ou dans lesquels il investit sa trésorerie. Les collectivités locales ont absorbé les effets de la crise sanitaire ; les données communiquées en février 2022 par la DGFIP (ministère des finances) indiquent une hausse remarquable de la capacité d'épargne à 36,6 milliards d'euros, en hausse de 6 milliards d'euros par rapport à 2020, une forte reprise des Dépenses Réelles d'Investissement en 2021 à 71,7 milliards d'euros en 2021 versus 69,2 milliards d'euros en 2020, la poursuite d'une progression de l'endettement local mais une capacité de désendettement en amélioration sensible à 4,3 ans versus 5 ans en 2020. Par ailleurs la trésorerie des collectivités est en hausse à 56,6 milliards d'euros. Cette situation globalement positive cache néanmoins des disparités : les petites collectivités ont été globalement plus épargnées de la crise sanitaire que les moyennes et grandes collectivités.

Depuis février 2022, la Russie est entrée en guerre contre l'Ukraine. Cette guerre a des impacts importants pour le Monde et l'Europe plus particulièrement.

Investi principalement en titres de dettes souveraines, d'entités supra-nationales ou d'agences étatiques ou supra-nationales bénéficiant d'une qualité de crédit élevée, le portefeuille de liquidité de l'AFL, par ailleurs diversifié, ne comprend aucune exposition d'émetteurs russes ou ukrainiens et pour moins de 100 millions d'euros des positions d'émetteurs de pays limitrophes de la Russie ou de l'Ukraine. La situation de liquidité de l'AFL est par ailleurs satisfaisante : la réserve de liquidité s'élève à plus de 2,1 milliards d'euros, dont 1 milliard d'euros uniquement en dépôts au 30 juin 2022, permettant ainsi de faire face à près de 12 mois d'activité sans appel au marché.

Du fait du poids de l'Ukraine et de la Russie dans le secteur des matières premières, il est constaté sur la période une forte hausse du prix des matières premières (de l'énergie et des céréales en particulier) ce qui, couplée à la remise en fonctionnement des chaînes d'approvisionnement post Covid a généré le retour d'une inflation élevée. En conséquence, la Banque Centrale Européenne a augmenté ses taux directeurs et enclenché une normalisation des mesures de politiques monétaires non conventionnelles en place. Ce contexte a généré une hausse généralisée des courbes de taux. En parallèle un certain nombre de mesures ont été mises en place par les Etats - dont la France - pour protéger les agents économiques et notamment les consommateurs des effets immédiats de la hausse des prix. Ceci a un impact sur les finances publiques déjà impactées par la crise du Covid.

Les impacts en termes de risques pour l'AFL sont de divers ordres :

L'inflation a pour conséquence d'augmenter les charges de fonctionnement des Etats, des acteurs économiques ainsi que des collectivités locales françaises, ce qui pourrait peser sur leur situation financière, ainsi que sur celles de l'AFL et ainsi diminuer sa rentabilité.

L'AFL n'est pas affectée au premier ordre par les mouvements de taux compte tenu de sa stratégie de variabilisation du bilan contre Euribor 3 mois ou €STR. Néanmoins, une hausse des taux pourrait avoir des impacts sur sa production de crédit ou sur ses résultats du fait d'effets de second ordre.

Même si, en cas de taux réels négatifs, l'inflation a pour effet mécanique de diminuer le poids réel des stocks de dettes, l'inflation ajoutée aux conséquences budgétaires des mesures gouvernementales de gestion de la crise pèsent sur les équilibres budgétaires des Etats, en particulier sur ceux disposant de peu de marges de manœuvre budgétaire. En conséquence est constaté un resserrement des spreads des souverains les mieux notés, issu d'un mouvement de recherche de la qualité, en parallèle d'une tension sur les spreads des souverains les plus fragiles. Ces tensions pourraient se poursuivre, accroître le montant des moins-values latentes du portefeuille et peser sur les fonds propres prudentiels de l'AFL. Cette situation peut aussi générer une hausse du coût de la ressource pour l'AFL dont les ressources dépendent exclusivement des marchés financiers.

- Du fait de son niveau important d'endettement, une fragilisation de la notation de la France ne peut être exclue, ce qui pourrait avoir pour conséquence d'entraîner également une fragilisation de la note de l'AFL.
- La cessation progressive des programmes de rachat d'actifs des banques centrales, notamment celui de la Banque Centrale Européenne, génère une évolution de la demande des investisseurs institutionnels sur les marchés de capitaux dans le cadre d'émissions de dette à venir et pourrait peser sur le spread des émetteurs souverains et par ricochet sur celui de l'AFL.
- L'AFL, dont l'activité d'octroi de Crédits Moyen-Long Terme aux Collectivités dépend de sa capacité à se financer sur les marchés de capitaux, pourrait être fortement affectée en cas de détérioration de ses conditions de financement qui aboutirait à un renchérissement des Crédits Moyen-Long Terme consentis aux Membres, affectant ainsi significativement son activité, sa condition financière, les résultats de son activité et dégradant sa position concurrentielle.

L'évolution de la situation est à ce jour difficile à prévoir ; cette incertitude participe à peser sur les agrégats de marché.

Au titre du premier semestre 2022, pour l'AFL, compte tenu de la dégradation de l'environnement, le coût du risque s'établit à 391K€ en augmentation par rapport au premier semestre 2021, pour un stock de provisions de 1263K€ sur la totalité des encours et correspond à 1,9point de base des expositions. Compte tenu des incertitudes fortes liées à la guerre en Ukraine, le coût du risque de l'Emetteur – tout en restant limité du fait de la qualité des expositions de l'Emetteur – parce qu'il est calculé sur la base d'un modèle intégrant des prévisions portant sur les perspectives macroéconomiques pourrait augmenter en 2022.

Pour ce qui est de la situation financière des collectivités locales, celle-ci pourrait se dégrader dans le futur. En effet, même si peut être attendue une progression des recettes liées à la fiscalité indexée, les collectivités locales subissent une hausse des charges – en particulier des dépenses d'énergie et de la masse salariale – liées à l'inflation. Elles vont par ailleurs aussi être invitées à participer à l'effort de redressement des comptes publics pour un montant anticipé de 10 milliards d'euros sous une forme à préciser dans le cadre de la future loi de programmation des finances publiques. Après

deux années 2020 et 2021 de fort recours à l'emprunt, les incertitudes liées à la situation pourraient enfin peser sur les investissements des collectivités locales et donc sur leur recours à l'emprunt.

Plus généralement, l'exposition de l'AFL au secteur public local français le soumet aux risques provenant de la situation économique et sociale en France, qui peut peser sur le budget des Collectivités Membres, et aux risques provenant des changements de politiques publiques (locales ou nationales) relatives au financement des Collectivités Membres, qui sont susceptibles de restreindre la capacité d'endettement des Collectivités Membres et de diminuer leur budget, ces deux facteurs pouvant ainsi affecter significativement la production de crédit de l'AFL et son résultat.

B. L'environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l'AFL et celle-ci pourrait ne pas susciter l'intérêt attendu auprès des collectivités. L'AFL exerce ces activités au bénéfice exclusif des collectivités membres et ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification.

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local, résultant notamment d'acteurs tels que le groupe LBP-SFIL-CAFFIL, la CDC, BEI, le groupe BPCE, pourrait conduire (i) à ce que les marges bénéficiaires de l'AFL soient fortement réduites et (ii) à ce que la production de nouveaux crédits pour l'AFL soit très limitée, ce qui affecterait négativement le produit net bancaire de l'AFL.

Bien que la création de l'AFL procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de collectivités, le développement des activités de l'AFL dépend de l'intérêt du modèle déployé par l'AFL pour les collectivités. En 2021, l'AFL a représenté une part de marché estimée à près de 40% du besoin de financement de ses membres.

Le développement pourrait être affecté par la réticence des collectivités à adhérer à l'Agence France Locale, ce qui suppose que les collectivités deviennent actionnaires de l'AFL-ST, versent des apports en capital et se portent garantes au titre de la Garantie Membre, ou par les restrictions au recours à l'endettement dont elles pourraient faire l'objet.

Un manque d'intérêt des collectivités pourrait retarder l'acquisition par l'AFL des fonds propres nécessaires au développement de son activité, et en l'absence de versements d'ACI suffisants, compromettre sa pérennité.

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités membres ; elle ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification. Bien qu'à ce jour le nombre de collectivités adhérant au Groupe Agence France Locale progresse de manière constante, en cas de perte d'attractivité du marché du financement des collectivités, l'AFL ne pourra pas développer d'activité alternative, ce qui pourrait remettre en cause sa pérennité.

C. L'AFL est supervisée par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière.

L'AFL bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) depuis le 12 janvier 2015 en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de AFL. Cet agrément soumet l'AFL à un certain nombre d'exigences réglementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels.

Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'AFL dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter négativement ses résultats.

La Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014, telle que modifiée (la « **RRD** »), et le règlement n°806/2014 du 15 juillet 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2019/877 du 20 mai 2019 relatif au mécanisme de résolution unique (le « **MRU** »), établissent un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui a pour but de permettre un large éventail d'actions pouvant être prises par les autorités de régulation compétentes en lien avec les établissements de crédit et les entreprises d'investissement qui sont considérées comme étant en risque de défaillance. L'objectif de la RRD est de doter les autorités de résolution, dont l'ACPR en France, d'instruments et de pouvoirs communs et efficaces pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire au minimum l'exposition des contribuables aux pertes. Les pouvoirs de résolution octroyés aux autorités par la RRD et le MRU sont divisés en trois catégories : (i) des pouvoirs visant à prendre des mesures préparatoires et à établir des plans destinés à réduire le risque de survenance de problèmes potentiels ; (ii) si des problèmes se font jour dans un établissement, des pouvoirs visant à stopper la détérioration de la situation, de manière à éviter l'insolvabilité ; et (iii) si l'insolvabilité d'un établissement est un sujet de préoccupation au regard de l'intérêt général, des pouvoirs de réorganisation ou de liquidation ordonnée tout en préservant les fonctions critiques et en limitant dans la mesure du possible l'exposition du contribuable aux pertes.

Le règlement MRU prévoit l'application de plusieurs instruments de résolution qui peuvent être utilisés séparément (sous réserve de la séparation des actifs qui ne peut être mise en œuvre qu'accompagnée d'un autre instrument de résolution) ou ensemble, si l'autorité de résolution considérait que (a) la défaillance de l'AFL ou du Groupe Agence France Locale est avérée ou prévisible, (b) il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée ou une action de supervision empêcherait la défaillance dans un délai raisonnable et (c) une mesure de résolution est nécessaire dans l'intérêt du public.

L'article 22 du règlement MRU liste notamment les mécanismes de résolution suivants :

- Cession des activités - permet aux autorités de résolution de vendre à des conditions normales soit l'établissement lui-même, soit tout ou partie de son activité, sans le consentement des actionnaires et sans se plier aux exigences de procédure qui s'appliqueraient en temps normal ;
- Établissements-relais - permet aux autorités de résolution de transférer tout ou partie des activités de l'établissement à "l'établissement-relais" (une entité sous contrôle public) ;
- Séparation des actifs - permet aux autorités de résolution de transférer les actifs dépréciés ou toxiques dans une structure qui puisse en assurer la gestion et, à terme, l'assainissement ; et
- Renflouement interne (bail-in) - permet aux autorités de résolution de déprécier certaines dettes subordonnées et non subordonnées (y compris le principal et les intérêts des Titres) d'un établissement défaillant et/ou de les convertir en titres de capital, ces derniers pouvant ensuite faire également l'objet d'autres mesures de réduction ou dépréciation. L'autorité de résolution doit appliquer les pouvoirs de dépréciation et de conversion en premier aux instruments de fonds propres de base de catégorie 1, ensuite aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et enfin aux instruments de fonds propres de catégorie 2 et autres créances subordonnées dans la mesure nécessaire. Si, et seulement si, la réduction totale ainsi opérée est inférieure à la somme recherchée, l'autorité de résolution, réduira dans la proportion nécessaire les dettes non subordonnées de l'établissement (y compris le principal et les intérêts des Titres).

Le niveau d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles de chaque établissement de crédit est déterminé par le collège de résolution notamment sur la base des critères suivants : la nécessité que les mesures de résolution prises permettent de satisfaire

pleinement aux objectifs de la résolution ; la nécessité, le cas échéant, que l'établissement de crédit possède un montant suffisant d'engagements éligibles afin d'être certain que les pertes puissent être absorbées et que l'exigence de fonds propres de base de l'établissement de crédit objet d'une procédure de résolution puisse être portée au niveau nécessaire pour que celui-ci puisse continuer à remplir les conditions de son agrément et à exercer les activités pour lesquelles il a été agréé et pour que la confiance des marchés en cet établissement de crédit reste suffisante ; la taille, le modèle d'entreprise, le modèle de financement et le profil de risque de l'établissement de crédit ; les effets négatifs sur la stabilité financière de la défaillance de l'établissement de crédit en cause, en raison notamment de l'effet de contagion résultant de son interconnexion avec d'autres établissements ou avec le reste du système financier.

Le Groupe Agence France Locale s'impose, d'ores et déjà, et depuis sa création, une limite interne de ratio de solvabilité à 12,5 %.

Le 21 décembre 2021, l'ACPR a confirmé au Groupe Agence France Locale son obligation de détenir des fonds propres lui permettant de respecter une exigence prudentielle de fonds propres totale de 9,25% incluant :

- l'exigence minimale de fonds propres de 8% ; et
- une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%.

Par ailleurs, le Groupe AFL est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%.

Le taux du coussin contracyclique applicable à l'heure actuelle aux expositions françaises est de 0 %. Le HCSF a décidé le 7 avril 2022 de relever le taux du coussin contracyclique à 0,5 %. Les banques devront se conformer à la nouvelle exigence à partir du 7 avril 2023.

Du fait en particulier de son profil de risque et de son activité, la stratégie de liquidation a été retenue comme stratégie de résolution pour le Groupe, l'exigence de MREL est ainsi fixée à 11,75%, limitée au montant d'absorption des pertes, calculée comme la somme des exigences de fonds propres. Au 30 juin 2022, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 188,9 millions d'euros. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par le Groupe Agence France Locale, le ratio de solvabilité atteint 16,21% sur base consolidée.

Les pouvoirs conférés aux autorités de résolution, ou le non-respect par l'AFL des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles, pourraient avoir une influence sur la manière dont il est géré ainsi que sur sa situation financière et son plan d'affaires.

Le non-respect des exigences réglementaires pourrait aussi obliger l'AFL à mettre en œuvre une ou plusieurs mesures de rétablissement voire entraîner la révocation de l'agrément de l'AFL et compromettre la pérennité de l'existence de l'AFL.

2. Risques financiers

A. L'AFL est exposée au risque de liquidité dans ses trois dimensions :

- Le risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs.
Au 30 juin 2022, l'écart de DVM entre les actifs et les passifs de l'AFL est de 0,3 année et le ratio NSFR s'élève à 188%.

- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'AFL d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement
Au 30 juin 2022, l'AFL dispose d'une réserve de liquidité de 2 135 millions d'euros lui permettant de faire face à près de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie⁷. Le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 1 313%.
- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'AFL d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur.
Au 30 juin 2022, sur le seul portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres dont la valeur nette au bilan s'élevait à 877 millions d'euros, l'impact des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'élevait à +485K€.

L'AFL dispose d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France d'un montant de près de 70% de son encours au bilan de crédits moyen long terme. Néanmoins, si l'AFL subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer aux facteurs de risque A ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'AFL (se référer au facteur de risque B ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l'AFL affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière.

B. La variation des taux d'intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l'AFL.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'AFL de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, l'AFL conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'AFL consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l'AFL, des prêts octroyés par l'AFL et des titres détenus dans la réserve de liquidité pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois, ou des dettes émises par l'Emetteur pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence €STR, à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La couverture mise en place protège l'AFL contre une hausse uniforme de la courbe des taux et génère un risque de liquidité - fonction de l'évolution des taux - du fait des appels de marge ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearnet.

Au 30 juin 2022, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 13,5 milliards d'euros. Le montant des appels de marge versés nets des appels de marge reçus, au titre des dérivés de taux, s'élève à 26 millions d'euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque de taux d'intérêt pouvant résulter en particulier (i) de l'emploi d'une partie des fonds propres de l'AFL en prêts à taux fixes octroyés aux

⁷ Estimé par l'AFL sur la base du scénario central du plan d'affaires

collectivités ou (ii) de certaines positions de court terme et (iii) d'une différence d'indexation entre certains éléments d'actifs – en particulier les dépôts de l'AFL à la Banque de France rémunérés au jour le jour et qui s'élèvent au 30 juin à 749 millions d'euros - et le passif de la banque.

En conséquence, une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats futurs et sur la valeur actuelle nette de l'AFL.

Au 30 juin 2022, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l'AFL s'élève à +0,97% sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base et +2,02% sous hypothèse d'une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Limite
Sc. +100bp	1,0%	2,2%	0,4%	-3,2%	-3,8%	±15%
Sc. -100bp	-0,9%	-2,2%	-0,3%	4,0%	4,6%	±15%
Sc. -100bp (floor)	0,9%	0,1%	0,0%	2,0%	2,4%	±15%
Sc. +200bp	2,0%	4,4%	1,0%	-5,8%	-7,1%	±15%
Sc. -200bp	-1,6%	-4,3%	-0,3%	8,9%	10,0%	/
Sc. -200bp (floor)	1,8%	0,1%	0,0%	2,0%	2,6%	±15%

L'AFL a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 30 juin 2022, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	Limite
Hausse parallèle + 200 bps	2,0%	4,4%	1,0%	-5,8%	-5,7%	±15%
Baisse parallèle -200 bps	-1,6%	-4,3%	-0,3%	8,9%	8,6%	±15%
Hausse des taux courts	3,8%	6,1%	3,0%	2,4%	-8,4%	±15%
Baisse des taux courts	-3,9%	-6,3%	-3,1%	-2,5%	9,0%	±15%
Pentification	-3,1%	-4,3%	-2,7%	-5,4%	-8,2%	±15%
Aplatissement	3,4%	5,1%	3,0%	4,8%	8,9%	±15%

Au cours du premier semestre 2022, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'AFL aux différents scénarios de variation de taux est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour l'AFL de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l'AFL conclut des contrats de couverture. La politique de l'AFL vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de devises. Ainsi, les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu'à leur échéance finale.

Au 30 juin 2022, l'encours notionnel des swaps de devises s'élève à 1,2 milliard d'euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensibles à l'évolution des taux de change ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps. Le montant des appels de marge reçus nets des appels de marge versés, au titre de ces instruments de couverture est de 26 millions d'euros au 30 juin 2022.

C. L'AFL est exposée au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties.

Le risque de crédit de ses emprunteurs

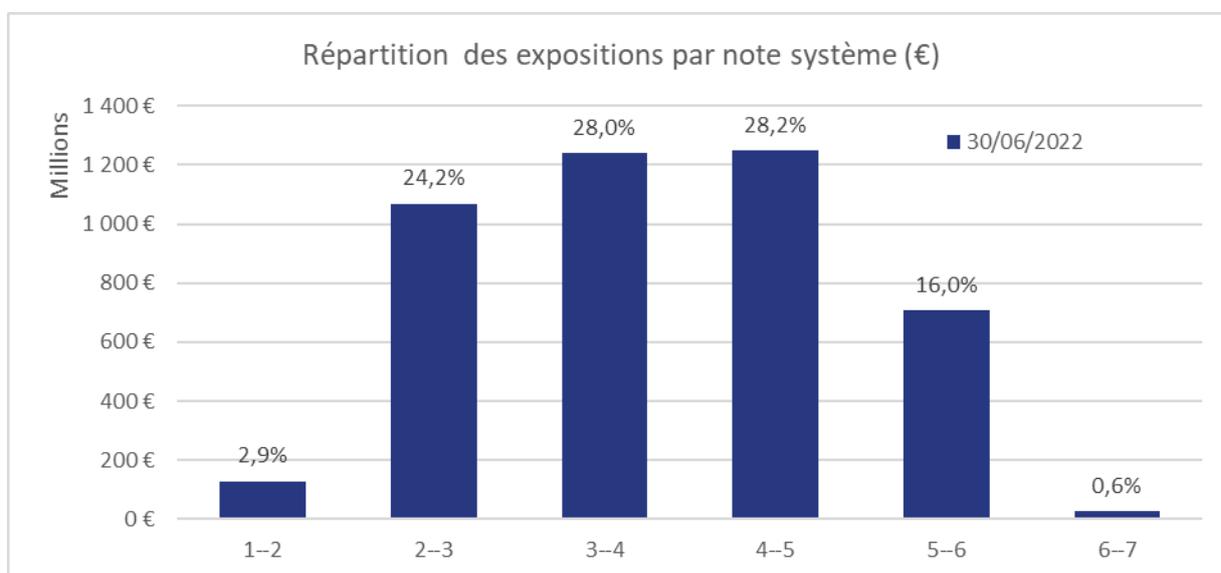
En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités actionnaires de la société-mère de l'AFL et garantes des titres de créance émis par ce dernier à hauteur de l'encours de leurs crédits moyen-long terme respectifs (les collectivités membres). Au 30 juin 2022, la totalité des engagements de crédit aux collectivités portés par l'AFL s'élève à 4 239 millions d'euros.

Les collectivités membres sont, conformément à la Loi Engagement et Proximité, toutes les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux. A la date du présent rapport, aucun établissement public local n'est membre de l'AFL.

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux collectivités locales de l'AFL fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité.

Au 30 juin 2022, ce portefeuille est à plus de 30% exposé sur des collectivités locales de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent 15,7% du portefeuille. La première exposition représente 3,52% du portefeuille et la cinquième 2,87%. Au 30 juin 2022, la note moyenne des prêts effectués par l'AFL à ses membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,79 sur une échelle de 1 à 7, 1 représentant la meilleure note et 7 la moins bonne. Cette note s'est dégradée sur un an sous l'effet de l'intégration des données financières des collectivités prenant en compte les impacts 2020 de la crise Covid-19.

Le graphique suivant présente la répartition par note du portefeuille de crédits octroyés par l'AFL aux collectivités membres au 30 juin 2022 :



Les collectivités, membres actuels ou futurs, disposent d'un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires d'une catégorie de collectivité membre à l'autre ; en conséquence les opérations de crédit accomplies par l'AFL bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'AFL ou dans le cadre de ses obligations au titre de la Garantie Membre ne peut être exclue. Ce risque est accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la situation de guerre en Ukraine.

Au 30 juin 2022, l'encours de créances douteuses de l'AFL s'élève à 3,8 millions d'euros soit 0,09% du portefeuille de crédit de l'AFL. Ce niveau est resté stable.

Répartition selon les Stages IFRS 9	30/06/2022				31/12/2021			
	Agence France Locale -SO Social - IFRS				Agence France Locale -SO Social - IFRS			
	Expositions brutes (€)		Provisions (€)		Expositions brutes (€)		Provisions (€)	
Stage 1	6 538 979 566	99,70%	1 234 186	97,33%	7 214 062 788	99,68%	852 014	97,74%
Stage 2	15 890 306	0,24%	27 076	2,14%	18 962 442	0,26%	18 112	2,08%
Stage 3	3 767 736	0,06%	1 866	0,15%	3 981 080	0,06%	1 562	0,18%
Total	6 558 637 608	100%	1 263 128	100%	7 237 006 310	100%	871 687	100%

Dans la mesure où l'AFL ne peut octroyer des crédits qu'aux collectivités membres, l'AFL affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'AFL est donc exposée à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque A).

La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'AFL.

Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique d'investissement de l'AFL soit prudente, l'AFL reste exposée au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels elle a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la situation de guerre en Ukraine. La survenance d'un tel évènement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'AFL.

Les notations des expositions de l'AFL sont de très bonne qualité, avec, au 30 juin 2022, près de 80% d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à Aa2 sur l'échelle de Moody's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 6%.

Par ailleurs, l'AFL compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. L'AFL n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'AFL.

D. Risque financier lié aux effets du changement climatique

Les collectivités locales françaises sont variablement exposées aux évènements climatiques. Compte-tenu de la vulnérabilité croissante de certains territoires et des infrastructures publiques et privées qu'ils accueillent, l'AFL - dont le mandat est de financer les collectivités locales françaises - pourrait être affectée par les conséquences du changement climatique.

Aussi, l'AFL a initié des travaux afin d'une part de mesurer la vulnérabilité des collectivités locales françaises aux évènements climatiques et d'autre part d'intégrer les risques climatiques dans son analyse des risques de crédit.

3. Risques non financiers

L'AFL est exposée à des risques non financiers

- ***A. L'AFL est exposée au risque lié aux ressources humaines***

Du fait de son modèle, l'AFL s'appuie sur un nombre limité de personnes (39 salariés dont 32 CDI et 7 alternants au 30 juin 2022 et un mandataire non salarié) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité ou de compromettre sa pérennité.

- ***B. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'AFL, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'AFL pourrait entraîner des pertes.***

Le montant des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels s'élève à 1,9 millions d'euros au 30 juin 2022 pour le Groupe AFL.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'AFL du fait de son activité d'établissement de crédit. L'AFL a choisi de faire largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'AFL.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'AFL à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'AFL.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue.

Ces risques sont accrus dans le contexte de recrudescence des cyberattaques liées à la situation de guerre en Ukraine.

- ***C. La défaillance de l'AFL dans le respect de la réglementation qui lui est applicable pourrait entraîner des pertes.***

Compte tenu de son activité d'établissement de crédit, l'AFL doit se conformer à de multiples lois et réglementations, notamment la réglementation applicable aux établissements de crédit et aux émetteurs de titres cotés, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes et américaines sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions. A ce titre, l'AFL est exposée au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire en cas de non-respect de ces différentes réglementations. Le dispositif de contrôle de la conformité que l'AFL a mis en place ne peut pleinement garantir qu'un tel risque n'advient pas. Par ailleurs, l'AFL ne contrôle pas l'utilisation que font les membres des crédits qui leur sont accordés, et pourrait ainsi indirectement, à la suite d'activités conduites par les membres, être en situation de non-respect de certaines réglementations qui lui sont applicables. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'AFL, voire le retrait de son agrément d'établissement de crédit spécialisé ou son autorisation d'émettre des titres cotés, avec pour conséquence l'impossibilité d'exercer son activité.

- ***D. Le risque de litige entre l'AFL et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes***

L'AFL n'a fait l'objet d'aucun litige avec l'une de ses contreparties au cours du semestre clos le 30 juin 2022. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec une collectivité membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'AFL et pourrait générer une perte de valeur pour l'AFL.

3.1. Fonds propres prudentiels et ratios prudentiels au 30 juin 2022

L'AFL reporte ses fonds propres réglementaires à l'ACPR uniquement sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, l'AFL-ST.

Au 30 juin 2022, les fonds propres prudentiels s'élevaient à 183,9 millions d'euros, contre 179,9 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 2,2%. Cette augmentation est en particulier due aux ACI libérés lors des augmentations de capital effectuées sur 2022 qui s'élevaient à 6,5 millions d'euros ainsi qu'au résultat consolidé 2021 de l'AFL capitalisé au 1^{er} janvier 2022 pour 1,7 millions d'euros. L'évolution des plus et moins-values constatées sur la réserve OCI et du cash flow hedge pèsent à hauteur de - 3,5 millions d'euros.

Les actifs nets pondérés de la banque sont stables sur la période.

Le ratio de solvabilité atteint sur base consolidée 16,21% au 30 juin 2022, pour 15,73% au 31 décembre 2021. Celui-ci est largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour mémoire, l'AFL s'est imposé une limite de 12,5% à son ratio de solvabilité pour une exigence réglementaire hors coussin contracyclique de 11,75%.

Le ratio de levier de l'AFL - calculé selon la méthodologie applicable aux établissements de crédit publics de développement - s'élève en consolidé à 7,96% au 30 juin 2022.

Au 30 juin 2022, le ratio LCR de l'AFL s'élève à 1313% et le NSFR s'élève à 188%, largement supérieurs aux exigences prudentielles.

4. Perspectives et événements survenus depuis le 30 juin 2022

Activités sur les marchés financiers au second semestre 2022

Depuis la clôture du premier semestre de l'exercice, aucun nouvel emprunt n'a été réalisé par l'AFL.

Production de crédits depuis le 30 juin 2022

Au 31 août 2022, la production de crédits à moyen long terme de l'AFL a atteint 599 millions d'euros. Celle-ci a fortement progressé après la publication début juillet, du nouveau taux d'usure applicable pour le troisième trimestre.

Augmentation de capital

Une nouvelle augmentation de capital a été ouverte par le Conseil d'administration de l'AFL-ST le 28 septembre 2022, afin de permettre l'adhésion de nouvelles collectivités locales, portant ainsi à 33 le nombre d'augmentations de capital réalisées par l'AFL depuis sa création.

Contribution annuelle 2022 au FRU

La demande d'engagement de paiement irrévocable pour le règlement de la contribution annuelle 2022 au FRU a été autorisée par le Conseil de Résolution Unique de la demande. Celui-ci aura un impact comptable sera positif à hauteur de 164K€ sur le résultat d'exploitation annuelle 2022 de l'AFL.

Confirmation de la notation de l'AFL par S&P

Le 25 août 2022, l'agence de notation S&P a réitéré la note octroyée à l'AFL : AA-, perspective Stable pour la note à long terme et A-1+ pour la note à court terme.

Attestation du rapport semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2022

Je soussigné, Monsieur Thiébaud Julin, agissant en qualité de Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale, atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité intégré au sein du présent rapport semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Lyon, le 28 septembre 2022,



Monsieur Thiébaud Julin

Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale

COMPTES SEMESTRIELS

1. Comptes semestriels établis selon les normes françaises

AGENCE FRANCE LOCALE

BILAN

Actif au 30 juin 2022

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Caisses, banques centrales	2	748 999	1 175 973
Effets publics et valeurs assimilées	1	1 031 306	916 031
Créances sur les établissements de crédit	2	250 118	217 384
Opérations avec la clientèle	4	4 708 003	4 416 182
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	170 147	10 030
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	5	3 221	3 085
Immobilisations corporelles	5	139	143
Autres actifs	6	90 298	50 451
Comptes de régularisation	6	103 431	95 789
TOTAL DE L'ACTIF		7 105 663	6 885 069

Passif au 30 juin 2022

(En milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales, CPP		183	1 174
Dettes envers les établissements de crédits	3	19	36
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	6 722 775	6 578 684
Autres passifs	8	66 588	8 399
Comptes de régularisation	8	134 388	121 115
Provisions	9	114	114
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	10	181 597	175 546
Capital souscrit		203 000	196 800
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(21 254)	(23 327)
Résultat de l'exercice (+/-)		(150)	2 073
TOTAL DU PASSIF		7 105 663	6 885 069

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	12	18 989	16 349	34 391
- Intérêts et charges assimilés	12	(11 353)	(10 038)	(21 732)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	94	87	165
- Charges de commissions	13	(75)	(240)	(324)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	14	2 281	(2 022)	(2 137)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	(2 898)	1 303	1 665
+ Autres produits d'exploitation bancaire	15		2 146	2 146
- Autres charges d'exploitation bancaire	15			
PRODUIT NET BANCAIRE		7 038	7 585	14 174
- Charges générales d'exploitation	16	(6 676)	(5 801)	(11 292)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(511)	(366)	(818)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(150)	1 418	2 065
- Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		(150)	1 418	2 065
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés	17		8	7
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(150)	1 426	2 071
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices			1	1
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		(150)	1 427	2 073
Résultat net social par action (en euros)		(0,07)	0,75	1,05

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Engagements donnés		449 938	632 002
Engagements de financement		396 749	574 710
Engagements de garantie		53 189	57 292
Engagements sur titres			
Engagements reçus		2 025	2 090
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie		2 025	2 090
Engagements sur titres			
Engagements sur instruments financiers à terme	11	13 511 147	13 236 422

ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS

I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 12 septembre 2022.

II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2022 marque une nouvelle progression des revenus liés à l'activité de crédits, qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société. La progression des résultats hors éléments non récurrents, traduit la bonne dynamique de génération de revenus provenant de l'activité de crédits depuis l'exercice 2015, année de démarrage des activités de l'AFL. Elle se mesure notamment par l'accroissement régulier et constant de l'encours du portefeuille de crédits octroyés aux collectivités locales membres.

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2022, qui s'est élevée à 215,3 millions d'euros, a été contrainte par le niveau appliqué au taux d'usure sur la période pour les prêts aux collectivités locales. Dans les premiers jours qui ont suivi la publication du nouveau taux d'usure applicable pour le troisième trimestre, un rattrapage très rapide de la production de crédits a été enclenché.

Le 13 janvier 2022 l'AFL a effectué dans d'excellentes conditions une nouvelle émission benchmark d'un montant de 500 millions d'euros de maturité 20 mars 2029 sous forme d'obligations durables. Cette huitième émission benchmark depuis la création de l'AFL a rencontré un succès inédit avec une demande de plus de 2,22 milliards d'euros exprimée par 75 investisseurs. Le placement des titres a été réalisé avec une marge de 25 points de base au-dessus de la courbe des emprunts d'Etat (OAT). Au cours du premier semestre, l'AFL a également effectué pour la première fois, une émission syndiquée dans une devise autre que l'Euro, puisque 250 millions d'obligations libellées en livre sterling ont été placés à une marge de 47 points de base au-dessus des taux des emprunts d'Etat britannique, ce qui constitue une très bonne performance, qui plus est, auprès d'une nouvelle base d'investisseurs. A cela s'ajoute l'exécution de 3 placements privés libellés en Euro. Un placement privé de 50 millions d'euros à 20 ans réalisé à une marge de 22 points de base au-dessus de la courbe des OAT, un placement privé de 25 millions d'euros à 18 ans à une marge de 25 points de base au-dessus de la courbe des OAT et un abondement de ce dernier d'un montant de 15 millions à une marge équivalente.

Au total, au cours du premier semestre, l'AFL a levé 890 millions d'euros à une marge moyenne de 25 points de base au-dessus de la courbe des OAT sur une durée de vie moyenne pondérée de 7,1 années, réalisant ainsi 75% de ses besoins de financement pour l'année 2022.

Sur le premier semestre 2022, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 6,2 millions d'euros dans le cadre de la 32ème augmentation de capital, portant ainsi le capital social de l'AFL de 196,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 203 millions d'euros au 30 juin 2022. Le Groupe AFL compte désormais 521 membres, dont 25 collectivités nouvelles, qui ont adhéré au Groupe AFL au cours de la période.

Le premier semestre 2022 marque une nouvelle progression de la marge nette d'intérêt à 7 636K€ contre 6 312K€ au 30 juin 2021. Cette progression provient directement de l'augmentation de l'encours de crédit, qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la société. Aux revenus d'intérêts, s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 94K€ contre 87K€ au premier semestre 2021 et des plus-values de cession de titres de placement de 1 006K€, après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture des titres, contre 608K€ au premier semestre 2021. Enfin, conformément au principe de prudence qui régit le référentiel des normes comptables françaises, des dépréciations sur les titres de placement ont été dotées au cours du premier semestre 2022 à hauteur de 1 628K€.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 7 038K€ contre 7 585K€ au 30 juin 2021.

En raison des taux d'intérêts négatifs qui ont prévalu tout au long du premier du premier semestre 2022 et notamment de l'Euribor 3 mois contre lequel est swappée la plus grande partie des expositions de l'AFL, la structure de la marge nette d'intérêt se répartit comme suit :

- Les revenus sur la dette au premier semestre 2022 se sont élevés à 10 542K€, après prise en compte des intérêts sur les couvertures, contre 8 785K€ au premier semestre 2021. Cette progression provient d'une augmentation de l'encours de dette et mais surtout d'une poursuite de la baisse de l'Euribor 3 mois sur le premier trimestre.
- Pour cette même raison, les revenus du portefeuille de crédits sont stables à 2 289K€ une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à 2 001K€ au premier semestre 2021. En effet, la baisse des taux a conduit certains prêts à se retrouver en rendement négatif, ce qui, au total, explique la stabilisation des revenus des prêts. Toutefois, cette stabilisation n'est qu'apparente car l'encours de crédit continue d'augmenter avec une marge de crédit constante au-dessus du coût de la dette. Cette stabilisation des revenus du portefeuille de crédits doit être mise en parallèle avec la forte augmentation des revenus tirés des dettes au bilan.
- En ce qui concerne les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité et aux appels de marge sur instruments financiers à terme, ils constituent une charge d'intérêts d'un montant de -5 195K€, une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à -4 463K€ au 30 juin 2021. Cette détérioration trouve son origine dans l'augmentation du montant de la réserve de liquidité et surtout dans la poursuite de la baisse du taux Euribor 3 mois en territoire négatif sur le premier trimestre.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré un montant net de plus-values de cessions de 1 006K€ à comparer avec 608K€ au cours du premier semestre 2021.

L'augmentation des dotations aux provisions sur les titres de placement à -1 628K€ au 30 juin 2022 contre -724K€ au 30 juin 2021, provient de la remontée des taux à moyen et long terme avec pour corollaire un écartement des marges de crédit. Si la hausse des taux conduit à générer des moins-values latentes sur les titres de placement, elles sont largement atténuées par les plus-values latentes générées sur les swaps de couverture. L'écartement des marges de crédit qui traduit une augmentation du risque de crédit sur l'ensemble du portefeuille n'a pas pour origine la matérialisation d'événement de crédit mais la détérioration des conditions de marché au cours de la période due à l'évolution de la situation internationale.

Au 30 juin 2022, les charges générales d'exploitation, une fois les refacturations et transferts de charges administratives déduites, ont représenté 6 676K€ contre 5 801K€ au 30 juin 2021. Elles comptent pour 2 821K€ de charges de personnel contre 2 761K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent. Les charges administratives après transferts et refacturation à la Société Territoriale, s'élèvent à 3 855K€ à comparer à 3 040K€ pour le premier semestre 2021. Cette augmentation de 815K€ des charges administratives masque en réalité une quasi-stabilité des charges sur les services extérieurs et une forte hausse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires qui s'élevaient à 523K€ sur le premier semestre 2021 s'établissent à 1 132K€ au premier semestre 2022 en raison d'un doublement de la contribution 2022 au fonds de résolution unique à 1 094K€ contre 481K€ en 2021.

La refacturation à la Société Territoriale et les transferts de charges administratives sont stables à 1 039K€ au premier semestre 2022, contre 1 009K€ au premier semestre 2021. Ces derniers sont essentiellement constitués des frais de notation des émissions de dette sur la période.

Le résultat au 30 juin 2022 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 511K€ au 30 juin 2022 contre 366K€ au 30 juin 2021. Cette progression marque la permanence des investissements de l'AFL dans ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2022 s'établit à -150K€ à comparer à 1 418K€ pour le premier semestre 2021. Le résultat net de l'AFL au 30 juin 2022 fait ressortir une perte nette de 150K€ contre un bénéfice net de 1 427K€ au 30 juin 2021. La perte enregistrée sur le premier semestre 2022 sous le référentiel comptable français, provient principalement des provisions pour dépréciations sociales sur les titres du portefeuille de placement, en dépit de la hausse des revenus d'activité bancaire et de charges d'exploitation qui demeurent stables à l'exception des contributions bancaires obligatoires déjà mentionnées.

Evénements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du deuxième semestre de l'exercice 2022.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Méthode de présentation

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Base de préparation

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,

- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables appliquées

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers présentés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2022

Agence France Locale – Société Territoriale
41, quai d'Orsay 75 007 Paris

IV - Notes sur le bilan

Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2022	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	1 029 126	169 875		1 199 001
dont titres non cotés				
Créances rattachées	3 975	464		4 439
Dépréciations	(1 794)	(193)		(1 987)
VALEURS NETTES AU BILAN	1 031 306	170 147	-	1 201 453
Prime/Décote d'acquisition	9 430	1 653		11 083

31/12/2021

Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	914 177	10 030		924 207
dont titres non cotés				
Créances rattachées	2 213	-		2 213
Dépréciations	(360)	-		(360)
VALEURS NETTES AU BILAN	916 031	10 030	-	926 061
Prime/Décote d'acquisition	16 577	(20)		16 557

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2022	Total 31/12/2021
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs nettes	79 336	126 511	475 016	346 468	1 027 331	3 975	1 031 306	916 031
VALEURS NETTES AU BILAN	79 336	126 511	475 016	346 468	1 027 331	3 975	1 031 306	916 031
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeurs nettes	70 599	-	59 786	39 298	169 683	464	170 147	10 030
VALEURS NETTES AU BILAN	70 599	-	59 786	39 298	169 683	464	170 147	10 030

Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2021	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes / Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2022	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement	738 133	651 153	(446 129)	(1 754)	(1 618)	1 659	(1 628)	939 815	(50 984)
Investissement	187 929	76 474	(4 000)	1 778	(1 109)	567		261 639	(14 136)
VALEURS NETTES AU BILAN	926 061	727 627	(450 129)	24	(2 728)	2 226	(1 628)	1 201 453	(65 120)
Dont Décote/Surcote	16 557	(591)	(2 608)	452	(2 728)			11 083	

Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Comptes à vue	748 999	1 175 973
Autres avoirs		
Caisses, banques centrales	748 999	1 175 973

Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2022	Total 31/12/2021
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts								
- à vue	94 781				94 781		94 781	102 135
- à terme	155 000				155 000	337	155 337	115 249
Titres reçus en pension livrée								
TOTAL	249 781	-	-	-	249 781	337	250 118	217 384
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	249 781	-	-	-	249 781	337	250 118	217 384

Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2022	Total 31/12/2021
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts								
- à vue	19				19		19	36
- à terme								
Titres donnés en pension livrée								
TOTAL	19	-	-	-	19	-	19	36

Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Crédits de trésorerie	20 369	10 510
Autres crédits	4 687 634	4 405 672
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	4 708 003	4 416 182
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle		
Valeurs nettes au bilan	4 708 003	4 416 182
<i>Dont créances rattachées</i>	7 412	6 961
<i>Dont créances douteuses brutes</i>	4 002	3 822
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>		

Les créances douteuses correspondent à des impayés de plus de 90 jours et par contagion à l'ensemble des encours des contreparties en défaut. Bien que classées en créances douteuses, ces créances n'ont pas fait l'objet de dépréciations. Les dépréciations sont constituées sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Or, à la date de clôture, l'AFL entend récupérer la totalité de ses créances ainsi que les intérêts qui leurs sont rattachés.

Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2022
Opérations avec la clientèle	103 899	96 847	195 938	1 365 043	2 938 864	4 700 591	7 412	4 708 003

Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2021	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2022
Immobilisations incorporelles	12 961	526					219	13 705
Frais d'établissement	-							-
Frais de développement	12 663	526					354	13 543
Logiciels	298						(135)	163
Site internet	-							-
Immobilisations incorporelles en cours	221	99		(2)			(219)	99
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 097)				(487)			(10 584)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	3 085	625		(2)	(487)			3 221
Corporelles	31/12/2021							30/06/2022
Immobilisations corporelles	292	20						312
Immobilisations corporelles en cours	-							-
Amortissement des immobilisations corporelles	(148)				(24)			(172)
Valeur nette des immobilisations corporelles	143	20			(24)			139

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2022	31/12/2021
(En milliers d'euros)		
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	90 004	50 264
Autres débiteurs divers	295	187
Dépréciation des autres actifs		
Valeur nette au bilan	90 298	50 451
Comptes de régularisation		
Charges d'émission à répartir	30 603	28 716
Pertes à étaler sur opérations de couverture	38 596	38 966
Charges constatées d'avance	605	212
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	9 306	18 704
Autres produits à recevoir	100	62
Autres comptes de régularisation	24 221	9 129
Valeur nette au bilan	103 431	95 789

Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2022	Total 31/12/2021
Titres de créances négociables	229 577				229 577		229 577	208 256
Emprunts obligataires		845 657	1 710 303	3 931 102	6 487 062	6 136	6 493 198	6 370 428
Autres dettes représentées par un titre					-		-	-
TOTAL	229 577	845 657	1 710 303	3 931 102	6 716 639	6 136	6 722 775	6 578 684

Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus	63 994	5 417
Autres créditeurs divers	2 594	2 982
TOTAL	66 588	8 399
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert		613
Produits d'émission à répartir	34 715	38 112
Gains à étaler sur opérations de couverture	66 199	69 721
Produits constatés d'avance	491	487
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	13 503	11 287
Autres charges à payer	1	
Autres comptes de régularisation	19 478	895
TOTAL	134 388	121 115

Note 9 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2022
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	114	-	-	-	-	114
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	114	-	-	-	-	114

Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Solde au 31/12/2020	168 400	-	-	-	-	-	(26 214)	2 887	145 073
Variation de capital	28 400								28 400
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2020							2 887	(2 887)	
Résultat de l'exercice au 31/12/2021								2 073	2 073
Autres variations									
Solde au 31/12/2021	196 800	-	-	-	-	-	(23 327)	2 073	175 546
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2021									
Variation de capital	6 200 ⁽¹⁾								6 200
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2021							2 073	(2 073)	
Résultat de l'exercice au 30/06/2022								(150)	(150)
Autres variations									
Solde au 30/06/2022	203 000	-	-	-	-	-	(21 254)	(150)	181 597

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2022 à 203 000 000€ est composé de 2 030 000 actions. L'Agence a procédé à une augmentation de capital au cours du premier semestre 2022 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle a été souscrite le 31 mai 2022 pour 6 200K€.

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Notionnels et justes valeurs inscrits dans les comptes

(En milliers d'euros)	30/06/2022				31/12/2021			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
OPÉRATIONS FERMES	12 721 847	(19 740)	789 300	71	12 426 932	(46 293)	809 490	9
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	12 721 847	(19 740)	789 300	71	12 426 932	(46 293)	809 490	9
Swaps de taux d'intérêts	11 519 081	63 301	789 300	71	11 698 697	(35 683)	809 490	9
FRA								
Swaps de devises	1 202 767	(83 041)			728 235	(10 610)		
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2022 à 11 671 128 milliers d'euros.
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2022 à 1 050 719 milliers d'euros.
 Le montant des swap autres que de couverture s'élève au 30/06/2022 à 789 300 milliers d'euros.

Encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	30/06/2022					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
OPÉRATIONS FERMES	1 410 957	2 734 488	8 576 402	97 100	390 800	301 400
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	1 410 957	2 734 488	8 576 402	97 100	390 800	301 400
Swaps de taux d'intérêts	1 018 763	2 368 724	8 131 594	97 100	390 800	301 400
FRA						
Swaps de devises	392 194	365 765	444 808			
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

Les opérations fermes classées comme des opérations autres que de couverture ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivés de couverture du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés en position prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces instruments financiers à terme, bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation, sont présentés au hors bilan du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel.

V - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Interêts et produits assimilés	18 989	16 349	34 391
Opérations avec les établissements de crédit	207	91	222
Opérations avec la clientèle	4 704	4 074	8 159
Dettes représentées par un titre	10 542	8 785	18 909
Opérations de Macro-couverture	1 360	988	2 257
Autres intérêts	2 175	2 411	4 845
Interêts et charges assimilées	(11 353)	(10 038)	(21 732)
Opérations avec les établissements de crédit	(3 477)	(2 523)	(6 213)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(1 926)	(2 031)	(4 118)
<i>sur Titres de Placement</i>	<i>(1 758)</i>	<i>(1 904)</i>	<i>(3 798)</i>
<i>sur Titres d'Investissement</i>	<i>(168)</i>	<i>(127)</i>	<i>(321)</i>
Opérations de Macro-couverture	(3 776)	(3 075)	(6 560)
Autres intérêts	(2 175)	(2 409)	(4 841)
Marge d'interêts	7 636	6 312	12 659

Note 13 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Produits de commissions sur :	94	87	165
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	94	87	165
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(75)	(240)	(324)
Opérations avec les établissements de crédit	(7)	(7)	(15)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(68)	(65)	(141)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions		(168)	(168)
TOTAL	19	(153)	(159)

Note 14 - RESULTATS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	2 276	(2 024)	(2 139)
Résultat net des opérations de change	5	2	2
Total des résultats nets sur portefeuille de négociation	2 281	(2 022)	(2 137)
Résultat de cession des titres de placement	(1 270)	2 027	2 024
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	(1 628)	(724)	(360)
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	(2 898)	1 303	1 665

Note 15 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Plus-values de cession de prêts		2 146	2 146
Autres produits d'exploitation bancaire			
Total des autres produits d'exploitation bancaire	-	2 146	2 146
Moins-values de cession de prêts			
Autres charges d'exploitation bancaire			
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-
TOTAL	-	2 146	2 146

Note 16 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 876	1 806	3 868
Charges de retraites et assimilées	178	179	379
Autres charges sociales	767	775	1 684
Total des Charges de Personnel	2 821	2 761	5 931
Frais administratifs			
Impôts et taxes	1 230	604	705
Services extérieurs	3 665	3 445	6 116
Total des Charges administratives	4 895	4 049	6 821
Refacturation et transferts de charges administratives	(1 039)	(1 009)	(1 460)
Total des Charges générales d'exploitation	6 676	5 801	11 292

Note 17 - GAINS OU (PERTES) SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement		8	8
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains sur actifs immobilisés	-	8	8
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles			(1)
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes sur actifs immobilisés	-	-	(1)
TOTAL	-	8	7

Note 18 - IMPOT SUR LES BENEFICES

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.
Les déficits fiscaux qui s'élèvent à 19,8m€ au 30 juin 2022 n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actifs d'impôts différés.

Note 19 - PARTIES LIEES

On dénombre, au 30 juin 2022, une convention de prestations de services administratifs, une concession de licence pour l'utilisation d'une marque ainsi qu'un bail pour des locaux professionnels, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.

Agence France Locale S.A.

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Agence France Locale S.A.

112 rue Garibaldi - 69006 Lyon

Ce rapport contient 16 pages

Agence France Locale S.A.

Siège social : 112 rue Garibaldi - 69006 Lyon
Capital social : €.203 000 000

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes semestriels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Paris La Défense, le 28 septembre 2022

KPMG S.A.

DocuSigned by:

6B397DA3374C4B7...

Xavier de Coninck
Associé

Paris, le 28 septembre 2022

Cailliau Dedouit et Associés

DocuSigned by:

9493753BE8414B3...

Sandrine Le Mao
Associée

2. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS

AGENCE FRANCE LOCALE (IFRS)

BILAN

Actif au 30 juin 2022

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Caisse et banques centrales	5	748 956	1 175 917
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	20 205	10 385
Instruments dérivés de couverture	2	655 689	172 891
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	876 968	721 146
Titres au coût amorti	4	258 678	205 979
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5	340 203	267 749
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6	4 239 080	4 431 048
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			4 158
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	7	6 048	5 156
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 130	539
Immobilisations incorporelles	9	3 221	3 085
Immobilisations corporelles	9	1 117	1 225
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		7 151 295	6 999 277

Passif au 30 juin 2022

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Banques centrales		183	1 174
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	20 134	10 376
Instruments dérivés de couverture	2	695 017	225 180
Dettes représentées par un titre	10	6 111 221	6 571 730
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	11	64 013	5 453
Dettes envers la clientèle			
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		72 180	
Passifs d'impôts courants			
Passifs d'impôts différés	7	396	169
Comptes de régularisation et passifs divers	12	3 610	4 709
Provisions	13	133	134
Capitaux propres		184 407	180 352
Capitaux propres part du groupe		184 407	180 352
Capital et réserves liées		203 000	196 800
Réserves consolidées		(17 355)	(19 085)
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 636)	907
Résultat de l'exercice (+/-)		1 397	1 730
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		7 151 295	6 999 277

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Intérêts et produits assimilés	14	19 008	16 395	34 447
Intérêts et charges assimilées	14	(11 353)	(10 038)	(21 732)
Commissions (produits)	15	94	87	165
Commissions (charges)	15	(75)	(240)	(324)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16	3 154	(1 978)	(2 454)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	17	(1 270)	2 027	2 024
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18		2 154	1 834
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		9 558	8 406	13 960
Charges générales d'exploitation	19	(6 601)	(5 724)	(11 137)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(579)	(443)	(971)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 378	2 239	1 852
Coût du risque	20	(391)	(273)	(95)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 987	1 967	1 757
Gains ou pertes nets sur autres actifs	21			(0,01)
RESULTAT AVANT IMPÔT		1 987	1 967	1 757
Impôt sur les bénéfices	22	(589)	(197)	(27)
RESULTAT NET		1 397	1 770	1 730
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 397	1 770	1 730
Résultat net de base par action (en euros)		0,69	0,93	0,88
Résultat dilué par action (en euros)		0,69	0,93	0,88

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat net	1 397	1 770	1 730
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	(477)	264	1 292
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(709)	266	1 696
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	233	(3)	(404)
Éléments non recyclables en résultat	(3 066)	(141)	(798)
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies			
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(4 088)	(188)	(1 064)
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	1 022	47	266
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	(3 542)	123	494
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	(2 145)	1 893	2 224

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global				Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Recyclables		Non Recyclables					
				Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	Autres éléments non recyclables au compte de résultat				
<i>(En milliers d'euros)</i>											
Capitaux propres au 1er janvier 2021	168 400	-	(21 380)	(331)	-	-	744	2 295	149 728	-	149 728
Augmentation de capital	28 400								28 400		28 400
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2020			2 295					(2 295)			
Distributions 2021 au titre du résultat 2020											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	28 400	-	2 295	-	-	-	-	(2 295)	28 400	-	28 400
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				1 638					1 638		1 638
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				59					59		59
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							(1 064)		(1 064)		(1 064)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				(404)			266		(138)		(138)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	1 292	-	-	(798)	-	494	-	494
Résultat net au 31 décembre 2021								1 730	1 730		1 730
Sous-total	-	-	-	1 292	-	-	(798)	1 730	2 224	-	2 224
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 31 décembre 2021	196 800	-	(19 085)	961	-	-	(54)	1 730	180 352	-	180 352
Augmentation de capital	6 200 ⁽¹⁾								6 200		6 200
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2021			1 730					(1 730)			
Distributions 2022 au titre du résultat 2021											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	6 200	-	1 730	-	-	-	-	(1 730)	6 200	-	6 200
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables				(714)					(714)		(714)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				5					5		5
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							(4 088)		(4 088)		(4 088)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				233			1 022		1 255		1 255
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(477)	-	-	(3 066)	-	(3 542)	-	(3 542)
Résultat net au 30 juin 2022								1 397	1 397		1 397
Sous-total	-	-	-	(477)	-	-	(3 066)	1 397	(2 145)	-	(2 145)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 30 juin 2022	203 000	-	(17 355)	485	-	-	(3 120)	1 397	184 407	-	184 407

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2022 à 203 000 000€ est composé de 2 030 000 actions. L'Agence a procédé à une augmentation de capital au cours du premier semestre 2022 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle a été souscrite le 31 mai 2022 pour 6 200€.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Résultat avant impôts	1 987	1 757
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	579	971
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	391	144
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1 870	(1 066)
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	326	599
+/- Autres mouvements	7 169	(3 580)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 335	(2 932)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(292 034)	(734 373)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(51 303)	33 105
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	58 652	(2 450)
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(284 685)	(703 718)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(272 363)	(704 893)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(320 209)	(164 330)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(643)	(1 587)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(320 852)	(165 917)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	6 200	28 400
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	152 687	1 436 984
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	158 887	1 465 384
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(434 328)	594 574
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(272 363)	(704 893)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(320 852)	(165 917)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	158 887	1 465 384
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 278 108	683 534
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 175 973	601 780
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	102 135	81 754
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	843 780	1 278 108
Caisse, banques centrales (actif & passif)	748 999	1 175 973
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	94 781	102 135
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(434 328)	594 574

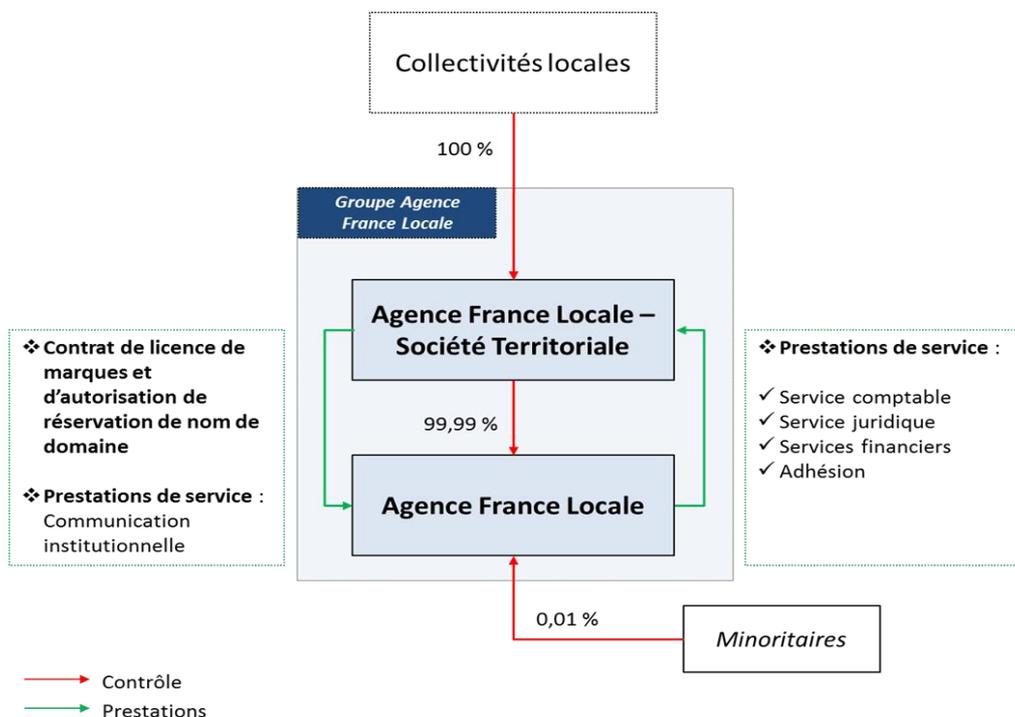
Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 12 septembre 2022.

II - Faits caractéristiques du semestre

Le premier semestre 2022 marque une nouvelle progression des revenus liés à l'activité de crédits, qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la Société. La progression des résultats hors éléments non récurrents, traduit la bonne dynamique de génération de revenus provenant de l'activité de crédits depuis l'exercice 2015, année de démarrage des activités de l'AFL et qui se mesure notamment par l'accroissement régulier et constant de l'encours du portefeuille de crédits octroyés aux collectivités locales membres.

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2022, qui s'est élevée à 215,3 millions, a été contrainte par le niveau appliqué au taux d'usure sur la période pour les prêts aux collectivités locales. Dans les premiers jours qui ont suivi la publication du nouveau taux d'usure applicable pour le troisième trimestre, un rattrapage très rapide de la production de crédits a été enclenchée.

Le 13 janvier 2022 l'AFL a effectué dans d'excellentes conditions une nouvelle émission benchmark d'un montant de 500 millions d'euros de maturité 20 mars 2029 sous forme d'obligations durables. Cette huitième émission benchmark depuis la création de l'AFL a rencontré un succès inédit avec une demande de plus de 2,22 milliards d'euros exprimée par 75 investisseurs. Le placement des titres a été réalisé avec une marge de 25 points de base au-dessus de la courbe des emprunts d'Etat (OAT). Au cours du premier semestre, l'AFL a également effectué pour la première fois, une émission syndiquée dans une devise autre que l'Euro, puisque 250 millions d'obligations libellées en livre sterling ont été placées à une marge de 47 points de base au-dessus des taux des emprunts d'Etat britannique, ce qui constitue une très bonne performance, qui plus est, auprès d'une nouvelle base d'investisseurs. A cela s'ajoute l'exécution de 3 placements privés libellés en Euro. Un placement privé de 50 millions d'euros à 20 ans réalisé à une marge de 22 points de base au-dessus de la courbe des OAT, un placement privé de 25 millions d'euros à 18 ans à une marge de 25 points de base au-dessus de la courbe des OAT et un abondement de ce dernier d'un montant de 15 millions à une marge équivalente.

Au total, au cours du premier semestre, l'AFL a levé 890 millions d'euros à une marge moyenne de 25 points de base au-dessus de la courbe des OAT sur une durée de vie moyenne pondérée de 7,1 années, réalisant ainsi 75% de ses besoins pour l'année 2022.

Sur le premier semestre 2022, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 6,2 millions d'euros dans le cadre de la 32ème augmentation de capital, portant ainsi le capital social de l'AFL de 196,8 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 203 millions d'euros au 30 juin 2022. Le Groupe AFL compte désormais 521 membres, dont 25 collectivités nouvelles, qui ont adhéré au Groupe AFL au cours de la période.

Le premier semestre 2022 marque une nouvelle progression de la marge nette d'intérêt à 7 655K€ contre 6 357K€ au 30 juin 2021. Cette progression provient directement de l'augmentation de l'encours de crédit, qui s'inscrit dans la trajectoire de développement de la société. Aux revenus d'intérêts, s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 94K€ contre 87K€ au premier semestre 2021, et des plus-values de cession de titres de placement de 1 006K€, après prise en compte du résultat de cessation de relation de couverture des titres, contre 608K€ au premier semestre 2021. Enfin, les revenus de la comptabilité de couverture s'élèvent à 876K€.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 9 558K€ au 30 juin 2022 à comparer à 8 406K€ au 30 juin 2021.

En raison des taux d'intérêts négatifs qui ont prévalu tout au long du premier semestre 2022 et notamment de l'Euribor 3 mois contre lequel est swappée la plus grande partie des expositions de l'AFL, la structure de la marge nette d'intérêt se répartit comme suit :

- Les revenus sur la dette au premier semestre 2022 se sont élevés à 10 539K€, après prise en compte des intérêts sur les couvertures, contre 8 783K€ au premier semestre 2021. Cette progression provient d'une augmentation de l'encours de dette et mais surtout d'une poursuite de la baisse de l'Euribor 3 mois sur le premier trimestre.

- Pour cette même raison, les revenus du portefeuille de crédits sont stables à 2 289K€ une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à 2 001K€ au premier semestre 2021. En effet, la baisse des taux a conduit certains prêts à se retrouver en rendement négatif, ce qui au total explique la stabilisation des revenus du portefeuille de prêts. Toutefois, cette stabilisation n'est qu'apparente car l'encours de crédit continue d'augmenter avec une marge de crédit constante au-dessus du coût de la dette. Cette stabilisation des revenus du portefeuille de crédits doit être mise en parallèle avec la forte augmentation des revenus tirés des dettes au bilan.

- En ce qui concerne les revenus liés à la gestion de la réserve de liquidité et aux appels de marge sur instruments financiers à terme, ils constituent une charge d'intérêts d'un montant de -5 172K€, une fois retraités de leurs couvertures, à comparer à -4 413K€ au 30 juin 2021. Cette détérioration trouve son origine dans l'augmentation du montant de la réserve de liquidité et surtout dans la poursuite de la baisse du taux Euribor 3 mois en territoire négatif sur le premier trimestre.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 1 006K€ de résultat positif sur les cessions de titres à la juste valeur par capitaux propres à comparer avec 608K€ au cours du premier semestre 2021.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 3 153K€. Il est constitué de deux éléments ; d'une part de produits de cessation des couvertures de taux d'intérêt liée aux cessions de titres mentionnées précédemment pour 2 276K€ et d'autre part de la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture pour 876K€. Parmi ces écarts, - 310K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture et 1 180K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacité de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe ESTER, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2022, les charges générales d'exploitation ont représenté 6 601K€ contre 5 724K€ au 30 juin 2021. Elles comptent pour 2 802K€ de charges de personnel, à comparer avec celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 761K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 3 798K€, après refacturation à la Société Territoriale contre 2 962K€ au 30 juin 2021. Cette augmentation de 836K€ des charges administratives masque en réalité une quasi-stabilité des charges sur les services extérieurs et une forte hausse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires qui s'élevaient à 523K€ sur le premier semestre 2021 s'établissent à 1 132K€ au premier semestre 2022 en raison d'un doublement de la contribution 2022 au fonds de résolution unique à 1 094K€ contre 481K€ en 2021.

Le résultat au 30 juin 2022 tient compte des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles qui s'élèvent à 579K€ au 30 juin 2022 contre 443K€ au 30 juin 2021. Cette progression marque la permanence des investissements de l'AFL dans ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2022 s'établit à 2 378K€ à comparer à 2 239K€ pour le premier semestre 2021.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex ante pour pertes attendues (expected credit losses - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 représente une charge de 391K€ sur le premier semestre 2022, contre 273K€ sur le premier semestre 2021. Cette augmentation du coût du risque provient pour 136K€ de l'augmentation des encours et pour 255K€ de la modification des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'un contexte de détérioration de l'environnement macro-économique consécutif au conflit entre la Russie et l'Ukraine. Le stock des dépréciations s'établit à 1 263K€ au 30 juin 2022.

Après l'imputation du coût du risque issu de l'application de la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2022, s'établit à 1 987K€ à comparer à 1 967K€ au 30 juin 2021. Enfin après prise en compte des charges d'impôts différés sur les différences temporaires, le résultat net s'élève à 1 397K€ contre 1 770K€ au 30 juin 2021.

Evénements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du deuxième semestre de l'exercice 2022.

III - Principes et méthodes applicables par L'AFL, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

Application du référentiel IFRS

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 205	20 134	10 385	10 376
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	20 205	20 134	10 385	10 376

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de capitaux propres				
Titres de dettes				
Prêts et avances				
Instruments dérivés	20 205	20 134	10 385	10 376
Total Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 205	20 134	10 385	10 376

(En milliers d'euros)	30/06/2022				31/12/2021			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	394 650	394 650	20 205	20 134	404 745	404 745	10 385	10 376
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	394 650	394 650	20 205	20 134	404 745	404 745	10 385	10 376
Swaps de taux d'intérêts	394 650	394 650	20 205	20 134	404 745	404 745	10 385	10 376
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dérivés classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux, de change et de maturité. Ces actifs et passif financiers bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation sont présentés à l'actif et au passif du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque résiduel de taux et de change, leur différence de juste valeur ne provient que de flux de trésorerie à payer ou à recevoir.

Note 2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

	30/06/2022		31/12/2021	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	559 415	669 609	159 474	206 626
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	96 274	25 408	13 416	18 554
Total Instruments dérivés de couverture	655 689	695 017	172 891	225 180

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	30/06/2022				31/12/2021			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	6 718 515	4 952 613	559 415	669 609	6 524 655	4 871 489	159 474	206 626
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	6 718 515	4 952 613	559 415	669 609	6 524 655	4 871 489	159 474	206 626
Swaps de taux d'intérêts	5 711 876	4 756 485	532 037	559 189	5 881 876	4 786 033	148 970	185 512
FRA								
Swaps de devises	1 006 639	196 127	27 378	110 419	642 779	85 456	10 505	21 115
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	30/06/2022				31/12/2021			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	208 360	842 359	96 274	25 408	206 360	824 428	13 416	18 554
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	208 360	842 359	96 274	25 408	206 360	824 428	13 416	18 554
Swaps de taux d'intérêts	208 360	842 359	96 274	25 408	206 360	824 428	13 416	18 554
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics et titres assimilés	723 374	721 146
Obligations	153 594	
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	876 968	721 146
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(675)	(453)
Dont gains et pertes latents	(50 975)	2 720

Pertes attendues liées au portefeuille-titres	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2021	(453)	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(222)	-	-	-
<i>Sur acquisitions</i>	(300)			
<i>Réévaluation des paramètres</i>	(42)			
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Sur cessions</i>	120			
Pertes attendues au 30 juin 2022	(675)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Administrations publiques	583 769	589 394
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	289 181	131 752
Entreprises non financières	4 019	-
VALEURS NETTES AU BILAN	876 968	721 146

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 54 362k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2021	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Autres mouvements	variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Total 30/06/2022
Effets publics et titres assimilés	721 146	493 011	(442 387)	(1 754)	(46 127)	1 327	(1 842)	723 374
Obligations	-	158 142	-	-	(5 109)	356	205	153 594
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	721 146	651 153	(442 387)	(1 754)	(51 236)	1 683	(1 637)	876 968

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics et titres assimilés	246 997	195 921
Obligations	11 681	10 058
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	258 678	205 979
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(257)	(162)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres au coût amorti	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2021	(162)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(95)	-	-	-
Sur acquisitions	(76)			
Réévaluation des paramètres	(23)			
Passage en pertes				
Sur titres arrivés à échéance	4			
Pertes attendues au 30 juin 2022	(257)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Administrations publiques	115 782	105 679
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	142 896	100 299
Entreprises non financières		
VALEURS NETTES AU BILAN	258 678	205 979

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 131 215k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers au coût amorti

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2021	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Autres mouvements	Réévaluation en taux	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Variation pertes attendues	Total 30/06/2022
Effets publics et titres assimilés	195 921	68 789	(4 000)	1 778	(14 733)	435	(1 107)	(86)	246 997
Obligations	10 058	7 685	(6 214)	-	36	108	16	(8)	11 681
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	205 979	76 474	(10 213)	1 778	(14 697)	543	(1 091)	(95)	258 678

Note 5 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Dépôts à vue	748 999	1 175 973
Autres avoirs		
Total Caisse, Banques centrales	748 999	1 175 973
Dépréciations	(43)	(56)
VALEURS NETTES AU BILAN	748 956	1 175 917

Prêts et créances sur établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Comptes et prêts		
- à vue	94 781	102 135
- à terme	155 560	115 450
Appels de marge et autres dépôts de garantie versés	89 930	50 195
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	340 271	267 780
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(68)	(31)
VALEURS NETTES AU BILAN	340 203	267 749

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Crédits de trésorerie	20 369	10 510
Autres crédits	4 218 921	4 420 696
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	4 239 289	4 431 206
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(210)	(158)
VALEURS NETTES AU BILAN	4 239 080	4 431 048
<i>Dont dépréciations individuelles</i>	(210)	(158)
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Pertes attendues liées au portefeuille de prêts et créances	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2021	(224)	(21)	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>	0,2	(0,2)		
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>	(3)	3		
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	(3)	3	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(64)	(12)	-	-
<i>Sur nouvelle production ou acquisition</i>	(12)	(0,2)		
<i>Réévaluation des paramètres</i>	(59)	(12)		
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Amortissement de Prêts</i>	6	0,5		
Pertes attendues au 30 juin 2022	(291)	(30)	-	-

SYNTHESE DES DEPRECIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	30/06/2022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains	453	342	(120)	222		675
Dépréciations sur encours dégradés						-
Dépréciations sur encours douteux						-
Total	453	342	(120)	222		675
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains	386	169	(8)	162		548
Dépréciations sur encours dégradés	22	12	(3)	9		31
Dépréciations sur encours douteux						-
Total	408	181	(11)	171		578

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS PAR NIVEAU DE RISQUE

(En milliers d'euros)	Montant Brut			Dépréciations			Montant Net
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 1	Etape 2	Etape 3	
Dépôts auprès des Banques centrales	748 999			(43)			748 956
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	877 644			(675)			876 968
Titres au coût amorti	258 935			(257)			258 678
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	340 271			(68)			340 203
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 219 127	16 163	3 999	(181)	(27)	(2)	4 239 080

Note 7 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	4 987	5 154
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	5 156	5 401
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	169	248
Enregistré au compte de résultat	(589)	(28)
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	(589)	(28)
Enregistré en capitaux propres	1 255	(138)
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	233	(404)
Couverture de flux de trésorerie	1 022	266
Autres variations		
Solde net d'impôt différé au	5 652	4 987
<i>Dont actifs d'impôts différés</i>	6 048	5 156
<i>Dont passifs d'impôts différés</i>	396	169

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	64	
Couverture de flux de trésorerie	1 040	18
Déficits fiscaux reportables	4 944	4 944
Autres différences temporaires		194
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	6 048	5 156

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		169
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires	396	
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	396	169

Note 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Autres Actifs		
Dépôts et cautionnement	74	70
Autres débiteurs divers	295	187
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	369	256
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	605	212
Autres produits à recevoir	103	62
Comptes d'encaissement	50	
Autres comptes de régularisation	2	8
TOTAL	761	283
TOTAL AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	1 130	539

Note 9 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2021	Acquisit.	Transferts	Cessions	Dotations aux Amortissements et Provisions	Autres variations	30/06/2022
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	12 663	526				354	13 543
Autres immobilisations incorporelles	298					(135)	163
Immobilisations incorporelles en cours	221	99		(2)		(219)	99
Valeur brute des immobilisations incorporelles	13 182	625	-	(2)	-	-	13 804
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(10 097)					(487)	(10 584)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	3 085	625	-	(2)	(487)	-	3 221
Corporelles							
Baux commerciaux	1 382					(35)	1 347
Autres immobilisations corporelles	292	20					312
Valeur brute des immobilisations corporelles	1 674	20	-	-	-	(35)	1 658
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(449)					(92)	(541)
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 225	20	-	-	(92)	(35)	1 117

Note 10 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Titres de créances négociables	229 242	208 310
Emprunts obligataires	5 881 979	6 363 421
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	6 111 221	6 571 730

Note 11 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS

(En milliers d'euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes et prêts		
- à vue	19	36
- à terme		
Appels de marge et autres dépôts de garantie reçus	63 994	5 417
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	64 013	5 453

Note 12 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2022	31/12/2021
Autres Passifs		
Autres créditeurs divers	2 667	2 511
Total	2 667	2 511
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement		613
Autres charges à payer	919	1 560
Produits constatés d'avance		
Autres comptes de régularisation	23	25
Total	943	2 198
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	3 610	4 709

Note 13 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2022
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie	10	9		(10)		9
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	124					124
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	134	9	-	(10)	-	133

ENGAGEMENTS

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Engagements donnés	449 938	632 002
Engagements de financement	396 749	574 710
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	396 749	574 710
Engagements de garantie	53 189	57 292
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>	53 189	57 292
Engagements sur titres		
<i>Titres à livrer à l'émission</i>		
<i>Autres titres à livrer</i>		
Engagements reçus	2 025	2 090
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	2 025	2 090
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>	2 025	2 090
Engagements sur titres		
<i>Titres à recevoir</i>		

Provisions sur les engagements de hors-bilan

Pertes attendues liées aux engagements de financement et de garanties	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2021	10	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(1)			
<i>Dotations</i>	9			
<i>Reprises utilisées</i>				
<i>Reprises non utilisées</i>	(10)			
Pertes attendues au 30 juin 2022	9	-	-	-

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 14 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Interêts et produits assimilés	19 008	16 395	34 447
Opérations avec les établissements de crédit	229	139	282
Opérations avec la clientèle	4 704	4 074	8 159
Dettes représentées par un titre	10 540	8 783	18 904
Opérations de Macrocouverture	1 360	988	2 257
Autres intérêts	2 175	2 411	4 845
Interêts et charges assimilées	(11 353)	(10 038)	(21 732)
Opérations avec les établissements de crédit	(3 477)	(2 523)	(6 213)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(1 926)	(2 031)	(4 118)
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(1 805)	(1 954)	(3 901)
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(120)	(77)	(218)
Opérations de Macrocouverture	(3 776)	(3 075)	(6 560)
Autres intérêts	(2 175)	(2 409)	(4 841)
Marge d'intérêts	7 655	6 357	12 715

Note 15 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Produits de commissions sur :	94	87	165
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle		0,2	1
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie	94	87	164
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(75)	(240)	(324)
Opérations avec les établissements de crédit	(7)	(7)	(15)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(68)	(65)	(141)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions		(168)	(168)
Produits nets des commissions	19	(153)	(159)

Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction	(3)	(0,4)	(0,5)
Résultat net de comptabilité de couverture	3 153	(1 979)	(2 454)
Résultat net des opérations de change	5	1	1
TOTAL	3 154	(1 978)	(2 454)

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	53 498	726	10 373
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(52 311)	(452)	(10 508)
Résultat de cessation de relation de couverture	2 276	(2 024)	(1 823)
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	(80 335)	(15 043)	(23 758)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	80 025	14 814	23 262
Résultat net de comptabilité de couverture	3 153	(1 979)	(2 454)

Note 17 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Plus values de cession des titres à revenu fixe	2 095	2 107	2 584
Moins values de cession des titres à revenu fixe	(3 365)	(80)	(560)
Plus values de cession des titres à revenu variable			
Autres produits et charges sur titres à la juste valeur par capitaux propres			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenu variable			
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	(1 270)	2 027	2 024

Note 18 - GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Plus values de cession des titres à revenu fixe au coût amorti		8	8
Moins values de cession des titres à revenu fixe au coût amorti			
Plus values de cession de prêts		2 146	1 825
Moins values de cession de prêts			
Total des Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	2 154	1 834

Note 19 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	1 857	1 806	3 843
Charges de retraites et assimilées	178	179	379
Autres charges sociales	767	775	1 684
Total des Charges de Personnel	2 802	2 761	5 906
Frais administratifs			
Impôts et taxes	1 230	604	705
Services extérieurs	2 645	2 438	4 677
Total des Charges administratives	3 875	3 042	5 381
Refacturation et transferts de charges administratives	(77)	(79)	(150)
Total des Charges générales d'exploitation	6 601	5 724	11 137

Note 20 - COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dotations nettes pour dépréciation	(392)	(275)	(92)
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(222)	(256)	(79)
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(170)	(18)	(13)
Dotations nettes aux provisions	1	2	(3)
<i>sur engagements de financement</i>	1	2	(3)
<i>sur engagements de garantie</i>			
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances irrécouvrables			
Total du Coût du risque	(391)	(273)	(95)

Note 21 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains nets sur autres actifs	-	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles			(0,01)
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes nettes sur autres actifs	-	-	(0,01)

Note 22 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Charges et produits d'impôt exigible		1	1
Charges et produits d'impôt différé	(589)	(198)	(28)
Ajustements au titre des exercices antérieurs			
Total Impôts sur les bénéfices	(589)	(197)	(27)

VII - Notes sur l'exposition aux risques

A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2022			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	20 205	-	20 205	-
Instrument dérivé de couverture	655 689	-	655 689	-
Effets publics et valeurs assimilées	723 374	723 374	-	-
Obligations et titres assimilés	153 594	86 836	-	66 758
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	876 968	810 211	-	66 758
Total Actifs financiers	1 552 863	810 211	675 894	66 758
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 134	-	20 134	-
Instrument dérivé de couverture	695 017	-	695 017	-
Total Passifs financiers	715 151	-	715 151	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2022				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse, banques centrales et instituts d'émission	748 956	748 956	-	-	748 956
Effets publics et valeurs assimilées	246 997	245 816	169 130	-	76 686
Obligations et titres assimilés	11 681	11 433	11 433	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers au coût amorti	258 678	257 250	180 564	-	76 686
Prêts et créances sur les établissements de crédit	340 203	340 203	-	-	340 203
Prêts et créances sur la clientèle (*)	4 166 899	4 166 899	-	-	4 166 899
Total Actifs financiers	5 514 736	5 513 308	180 564	-	5 332 744
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	6 111 221	6 191 447	5 103 742	858 128	229 577
Total Passifs financiers	6 111 221	6 191 447	5 103 742	858 128	229 577

(*) La juste valeur des Prêts et créances sur la clientèle comprend le capital restant dû et la réévaluation en taux des crédits couverts à la date d'arrêté.

Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2022 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2022
Caisse, banques centrales	748 999		(43)	748 956
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	20 205			20 205
Instruments dérivés de couverture	655 689			655 689
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	876 968			876 968
Titres au coût amorti	258 935		(257)	258 678
Prêts et créances sur les établissements de crédit	340 271		(68)	340 203
Prêts et créances sur la clientèle	4 235 290	3 999	(210)	4 239 080
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				-
Actifs d'impôts courants				-
Autres actifs	369			369
Sous-total Actifs	7 136 727	3 999	(578)	7 140 148
Engagements de financements donnés	396 749			396 749
TOTAL des expositions soumises au risque de crédit	7 533 476	3 999	(578)	7 536 897

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2022
Banques centrales	748 956
Etats et Administrations publiques	5 335 602
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	185 577
Etablissements de crédit	1 262 669
Autres entreprises financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Autres entreprises financières	
Entreprises non-financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Entreprises non-financières	4 094
Exposition totale par catégorie de contrepartie	7 536 897

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties. Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

Analyse de l'exposition par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2022
France	6 601 679
Supranationaux	311 232
Canada	157 916
Pays-Bas	81 045
République de Corée	59 253
Autriche	49 998
Finlande	48 311
Nouvelle-Zélande	46 557
Belgique	45 461
Suisse	41 364
Suède	38 920
Japon	21 973
Danemark	11 885
Pologne	11 825
Allemagne	9 478
Exposition totale par zone géographique	7 536 897

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante.

Les expositions sur les autres pays (EEE, Amérique du nord, Asie et Océanie) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/ Dettes rattachées	Eléments de réévaluation	Total 30/06/2022
Caisse, banques centrales	748 956				748 956			748 956
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat		93	4 735	15 387	20 214	(9)		20 205
Instruments dérivés de couverture	8 548	12 360	38 215	604 105	663 228	(7 540)		655 689
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres								
Effets publics et valeurs assimilées	79 372	92 031	352 951	242 031	766 386	2 855	(45 866)	723 374
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 758		59 925	31 664	158 346	356	(5 109)	153 594
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	146 130	92 031	412 876	273 695	924 732	3 211	(50 975)	876 968
Titres au coût amorti								
Effets publics et valeurs assimilées		34 501	122 310	105 684	262 495	1 120	(16 618)	246 997
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 845			7 672	11 517	108	55	11 681
Total Titres au coût amorti	3 845	34 501	122 310	113 356	274 012	1 228	(16 562)	258 678
Prêts et créances sur les établissements de crédit	224 683		115 000		339 683	520		340 203
Prêts et créances sur la clientèle	103 899	292 576	1 365 043	2 938 864	4 700 382	7 412	(468 714)	4 239 080
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								-
Actifs d'impôts courants								-
Autres actifs	369				369			369
TOTAL ACTIFS								7 140 148
Banques centrales						183		183
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		93	4 735	15 388	20 216	(82)		20 134
Instruments dérivés de couverture	3 444	3 751	87 234	603 855	698 283	(3 266)		695 017
Dettes représentées par un titre	229 242	845 010	1 707 603	3 938 897	6 720 751	6 136	(615 666)	6 111 221
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	64 013				64 013			64 013
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							72 180	72 180
Autres passifs	2 667				2 667			2 667
TOTAL PASSIFS								6 965 416

L'Agence France Locale encadre la transformation en liquidité de son bilan par le suivi de plusieurs indicateurs dont l'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs qui est limité à 12 mois, temporairement augmenté à 18 mois, et des limites en gaps.

D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux du Groupe se rapporte à celle de la filiale opérationnelle, L'Agence France Locale. La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2022 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2022.

Agence France Locale S.A.

***Rapport d'examen limité des commissaires aux
comptes sur les comptes intermédiaires résumés
établis conformément au référentiel IFRS***

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022
Agence France Locale S.A.
112 rue Garibaldi, 69006 Lyon
Ce rapport contient 26 pages

Agence France Locale S.A.

Siège social : 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon
Capital social : €.203 000 000

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis conformément au référentiel IFRS

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale S.A. et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard de la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire, le fait que les comptes semestriels consolidés résumés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2022, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 28 septembre 2022

Paris, le 28 septembre 2022

KPMG S.A.

Cailliau Dedouit et Associés

DocuSigned by:
Xavier de CONINCK
6B397DA3374C4B7...

Xavier de Coninck
Associé

DocuSigned by:
Sandrine LE MAO
9493753BE8414B3...

Sandrine Le Mao
Associée

DISPOSITIONS GENERALES

Les informations contenues dans ce document concernent l'Agence France Locale – Société Territoriale (LEI : 9695002K2HDLD20JU790) au niveau consolidé en date du 30 juin 2022. Aussi quand l'AFL-ST sera mentionné dans la suite du rapport, il conviendra de comprendre le Groupe AFL en consolidé.

Le périmètre de consolidation est constitué de l'Agence France Locale (LEI : 969500NMI4UP00IO8G47) détenue à 99,9999%. Les données sont présentées en Euros et en norme comptable IFRS.

Les informations présentées sont conformes au Règlement d'exécution (UE) 2021/637 de la Commission du 15 mars 2021 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication, par les établissements, des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil, dit « Pilier 3 ».

Conformément à l'article 19, paragraphe 4 du règlement précité les valeurs numériques sont présentées comme suit :

- Les données monétaires quantitatives sont publiées avec une précision correspondante aux unités ;
- Les données quantitatives publiées en « Pourcentage » sont exprimées avec une précision minimale de quatre décimales.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Modèle EU KM1 – Modèle pour les indicateurs clés

		a	b	c	d	e
		T	T-1	T-2	T-3	T-4
	Fonds propres disponibles (montants)					
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	183 891 641	178 492 761	179 953 457	171 607 457	172 345 533
2	Fonds propres de catégorie 1	183 891 641	178 492 761	179 953 457	171 607 457	172 345 533
3	Fonds propres totaux	183 891 641	178 492 761	179 953 457	171 607 457	172 345 533
	Montants d'exposition pondérés					
4	Montant total d'exposition au risque	1 134 143 541	1 115 329 878	1 143 664 940	1 016 668 010	975 778 055
	Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	16,21%	16,00%	15,73%	16,88%	17,66%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	16,21%	16,00%	15,73%	16,88%	17,66%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	16,21%	16,00%	15,73%	16,88%	17,66%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (%)	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%
	Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)					
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	-	-	-	-	-
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%	11,75%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	50 629 775	47 441 500	45 572 827	52 148 965	57 691 611
	Ratio de levier					
13	Mesure de l'exposition totale	2 310 992 842	2 398 450 245	2 471 354 246	2 588 453 844	2 430 894 726
14	Ratio de levier (%)	7,96%	7,44%	7,28%	6,63%	7,09%
	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	-	-	-	-	-
	Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)					
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
	Ratio de couverture des besoins de liquidité					
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée -moyenne)	1 624 636 843	1 809 459 723	1 948 665 180	2 041 672 204	1 916 429 154
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	202 571 799	147 928 138	240 753 491	235 469 681	253 744 580
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	80 067 500	47 540 754	31 003 291	19 328 114	19 061 439
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	122 504 299	100 387 384	209 750 200	216 141 568	234 683 142
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	1326,19%	1802,48%	929,04%	944,60%	816,60%
	Ratio de financement stable net					
18	Financement stable disponible total	6 248 125 221	6 167 941 037	5 783 755 492	5 454 938 792	5 711 330 802
19	Financement stable requis total	3 312 392 343	3 162 558 664	3 223 231 689	2 727 649 730	2 711 266 978
20	Ratio NSFR (%)	188,63%	195,03%	179,44%	199,99%	210,65%

DECLARATION SUR L'ADEQUATION DES DISPOSITIFS DU GROUPE AFL EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES

Nous attestons de l'adéquation du dispositif du Groupe AFL en matière de gestion des risques et assurons que les systèmes de gestion des risques mis en place depuis la création de l'AFL sont appropriés, eu égard au profil de risque du Groupe AFL et à sa stratégie.



Yves MILLARDET

Directeur général délégué de l'Agence France Locale - Société Territoriale

Président du Directoire de l'Agence France Locale